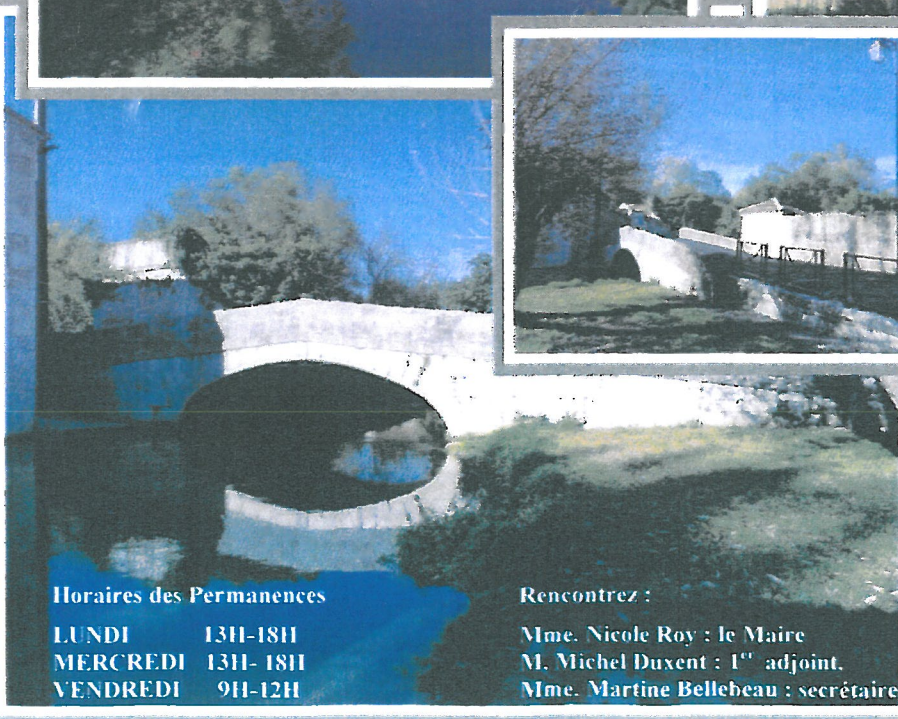
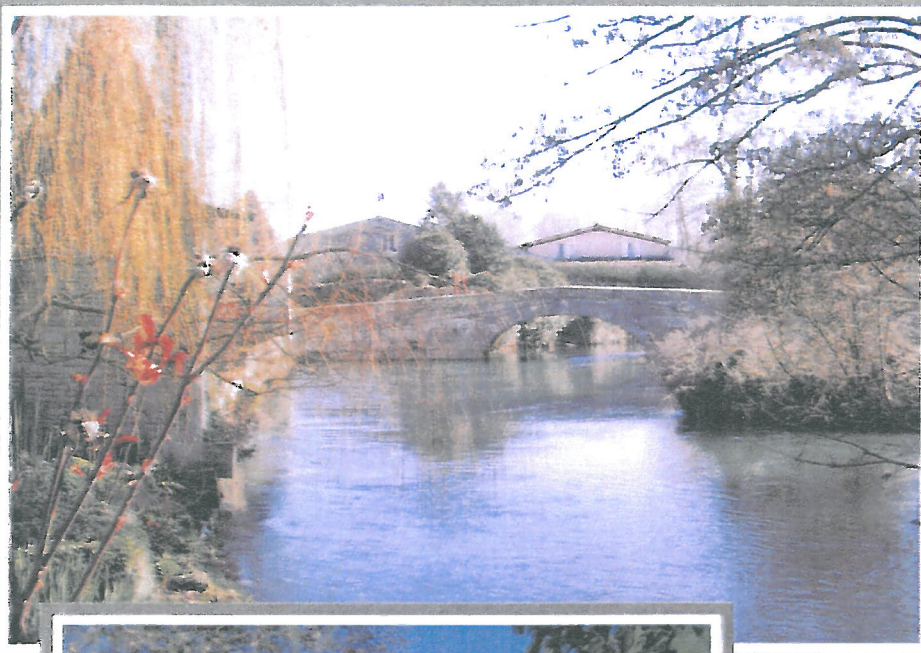


BASSAC 2013

BULLETIN MUNICIPAL N° 15



Le mot du Maire

Infos Municipales
Etat civil 2010-2012
Annuaire des entreprises
Fêtes et cérémonies
Vie associative
Infos pratiques

MAYENNE 05 45 81 94 72
maire@mairie-bassac-segeteldsl.com
site Internet : mairie.bassac.fr

Horaires des Permanences

LUNDI 13H-18H
MERCREDI 13H-18H
VENDREDI 9H-12H

Rencontrez :

Mme. Nicole Roy : le Maire
M. Michel Duxent : 1^{er} adjoint.
Mme. Martine Bellebeau : secrétaire

Le Mot du Maire

Deux années se sont écoulées depuis le dernier bulletin communal. Beaucoup de choses importantes se sont passées.

2012 aura été une année importante pour les travaux.

L'effacement des réseaux, route de Condé est pratiquement terminé, l'éclairage fonctionne.

Il reste à enlever les anciens poteaux électriques, ce qui est prévu pour la première semaine de Janvier. L'aménagement de bourg avance normalement : les finitions pour le chemin piétonnier, les entrées, l'écluse et les plantations seront réalisées en Janvier. Bien sûr, des travaux de cette importance occasionnent forcément quelques désagréments ; merci pour votre compréhension.

Ces travaux ont pour but, l'embellissement des entrées de bourg, mais surtout d'assurer la sécurité en réduisant la vitesse aux abords du village.

La prochaine tranche d'effacement est à l'étude pour la route de Bourras. Elle passera en comité d'effacement en Avril-Mai. Ce sera le gros projet pour 2013.

La rue de la Trache a aussi subi quelques transformations : revêtement de la route en enrobé, effacement des réseaux, éclairage public.

Une passerelle, financée par la communauté de communes a été installée à la Trache. Un circuit touristique pour les visiteurs sera balisé pour l'été prochain. Il partira de la mairie en passant par l'abbaye, la Trache, le moulin, dans le village jusqu'aux ruines Saint Nicolas.

L'éclairage public a aussi été revu : des lampadaires ont été rajoutés à Bassigeau, Cheville et route de Vinade. Prochaine étape : 2 lampadaires vont être installés vers le cimetière.

Les guirlandes électriques sont maintenant posées par l'employé municipal. L'économie réalisée permet d'acheter de nouvelles guirlandes.

Notre parc municipal a vu son plan d'eau nettoyé et aménagé par des plantations d'arbustes, des arbres ont été remplacés.

Une aire de jeux a été aménagée pour le plus grand plaisir des enfants et de leurs mamans.

Des travaux de voirie ont été réalisés : route du grand lopin, impasse du Mas, une zone 30 a été aménagée devant l'école et la mairie pour la sécurité de nos enfants. Pensez-y et levez le pied.

Le parking Rambaud de Larocque, très dégradé a subi une réfection.

Toutes nos rues sont maintenant dotées de numéros. **Il est important de bien mentionner ce numéro ainsi que le nom de la rue** dans vos adresses, cela facilite le travail de la poste et évite que votre courrier soit égaré.

De gros travaux ont également été réalisés par la Communauté de Communes, dans les écoles du territoire.

Chaque école a maintenant l'ENR (école numérique rurale) excellent outil pédagogique pour les enseignants et les élèves. Un défibrillateur a été installé dans chaque école, plus la réalisation de tous les travaux d'investissement et de fonctionnement courant.

Le budget école pèse lourd dans le budget de la communauté, mais allège fortement les budgets des petites communes comme BASSAC, ce qui nous permet d'investir dans d'autres projets.

2012 a aussi été une année nostalgique, une page s'est tournée avec la vente de l'abbaye et le départ des Frères pour Segonzac. Une vie différente commence pour eux que je leur souhaite paisible et heureuse. Même si l'abbaye restera, je pense, un lieu spirituel et culturel, ce sera différent sans les Frères qui étaient l'âme de l'abbaye. Certains d'entre eux étaient là depuis de nombreuses années.

2012 a été riche en manifestations de toutes sortes : Les Musaiques avec l'école départementale de musique et le conseil général, la nuit romane, plus les manifestations des associations.

De nombreux bénévoles oeuvrent pour la réussite de ces manifestations, mille mercis à eux pour leur disponibilité. Merci aussi à toutes les associations qui participent largement à la vie communale. Cette année deux nouvelles associations ont vu le jour. Le tissu associatif dans une Commune permet de maintenir le lien avec les habitants.

2013 sera l'année du recensement de la population qui débutera le 17 janvier. Un recensement est sérieux, il faut remplir les documents avec soins et surtout les rendre à l'agent recenseur dans les temps impartis. Merci à tous de faciliter le travail de l'agent.

2013 sera certainement une année difficile, le contexte économique n'est pas favorable, il est important de penser au plus démunis, aux personnes seules. Un petit geste, un sourire ne coutent pas grand-chose et peuvent apporter beaucoup à celui qui le reçoit. Il faut savoir donner pour recevoir.

Le rôle de tout maire est de faire de sa commune un lieu agréable à vivre, essayer de régler les problèmes pour le bien de chacun, en toute neutralité. C'est ce que j'essaie de faire en mon âme et conscience.

Je vous souhaite à toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année avec ceux que vous aimez.

Que 2013 vous apporte joie, bonheur et santé et la réussite dans vos projets.

La Maire,
Nicole **ROY**

HOMMAGE

Le 1^{er} mars 2010, Jean-Bernard **HEMMERT**, second adjoint est décédé brutalement.
Ce fut une perte douloureuse pour notre commune.

En effet, Jean-Bernard était apprécié par tous. Son engagement communal, son implication pour les Restos du cœur montrait combien il était humain, toujours à l'écoute des autres et d'une grande abnégation.

Nous ne l'oublions pas. Il gardera toujours une place spéciale dans nos cœurs, malgré son court passage parmi nous.



INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

Les montants sont arrondis à l'euro et correspondent au montant TTC.

	Montant	Subvention obtenue
En 2010		
toiture de la salle Marius Lavenat	5997 €	
aménagement plan d'eau du Parc de la Mairie	7427 €	
battant de cloche n°2	928 €	
battant de cloche n°3	772 €	
barrières Mansard et jardinières place de la poste	1771 €	
électricité logement au-dessus Mairie	4458 €	
numérotation des rues	3036 €	
revêtement route du Grand Lopin	10594 €	
revêtement VC1 Cheville	26795 €	
revêtement rue du Manigot	837 €	
logiciels	1948 €	
chaudière – remplacement	2226 €	
réfection bureau Mairie	1970 €	
volets logement de la Poste	2517 €	
fossé évacuation d'eau du RD22	3277 €	
vers la route de Vinade (servitude sur terrain Mme Olivieri)		
En 2011		
site internet de la commune	1000 €	
revêtement impasse du Mas	7335 €	
réfection parking Rambaud de Laroque	16587 €	} DETR de 4242,75 €
plantation Parc de la Mairie	3378 €	
guirlandes décoratives	1489 €	
logiciels	1948 €	
frais étude zone 30	1930 €	
aménagement zone 30	11263 €	Amende police 5375 €
panneau Cheville	311 €	
En 2012		
revêtement rue de la Trache	12923 €	FDAC 5359 €
éclairage Vinade	3533 €	
prises électriques sur éclairage public	1927 €	
lampadaires Bassigeau	1775 €	
fenêtres logements	3129 €	
cuve fioul	1402 €	
busage Cheville	8100 €	} Région 2500 € Département 871,55 €
aire de jeux du Parc de la Mairie	6949 €	
logiciels	1948 €	
guirlandes électriques	1509 €	
panneau de la Guirlande	240 €	

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux pour les communes ou intercommunalité en zone rurale

FDAC : fond départemental d'aide aux communes qui peut être demandé tous les 3 ans pour des travaux de voiries

Amende de police : partie du produit des amendes finançant des opérations concernant les transports en commun ou des opérations relevant de la circulation routière

La part communale des différentes taxes reste inchangée cette année encore. En 2012, la Communauté de Communes de Jarnac a décidé de baisser le taux communautaire de la taxe d'habitation sur l'ensemble de son territoire. Cette baisse s'est appliquée sur le montant de votre taxe d'habitation 2012.

TARIFS COMMUNAUX 2013

Location de la salle des fêtes :

	1 jour	1 week-end
habitant de la commune	82 €	117 €
association de la commune	gratuit	gratuit
habitant hors commune	108 €	252 €
vin d'honneur ou réunion	108 €	X
association hors commune	185 € 1	85 €

Tarif unique :

chauffage 1 jeton	9 €
table	25 €
table « trieur »	14 €
chaise marron le lot de 20	5 €

Pièces à fournir pour toute location :

Il est rappelé que le chauffage est dû par tout occupant même si la salle est mise à disposition gratuitement.

Pour toute location, il est demandé un chèque de caution de 200€, une attestation d'assurance et le règlement de la location au plus tard à la remise des clés.



Cimetière :

concession 50 €/m² pour 50 ans
Colombarium 612 €

INFOS PRATIQUES

DEFIBRILATEUR

La communauté de communes de Jarnac a financé l'installation de défibrillateurs dans toutes les communes de son territoire. Cet équipement qui doit être facile d'accès à tout moment a été installé dans la cour de l'école sur le mur côté dortoir de la maternelle.

SITE INTERNET

La commune de Bassac s'est doté d'un site internet qui devra s'enrichir. Ceci doit permettre de mieux informer les habitants sur la vie locale, sur les manifestations prévues puisque les associations pourront nous communiquer leurs actualités.

<http://mairie-bassac.fr/>

ADRESSAGE DU COURRIER

L'adresse constitue l'élément essentiel sur lequel La Poste s'appuie pour traiter et distribuer les courriers et colis qui lui sont confiés.

Un bon adressage postal garantit la rapidité et l'efficacité du traitement des envois. Pour que ce processus se déroule de façon optimale, l'adresse communiquée doit être correcte et complète.

Désormais toutes les habitations de la commune sont repérables par **un numéro et un nom de rue**. Pour l'acheminement rapide de vos courriers et colis, vérifiez auprès de vos correspondants vos coordonnées postales.

Agence postale :

Lundi : 9h30 à 12h30

Mardi : 9h30 à 12h30

Jeudi : 9h30 à 12h30

Vendredi : 9h30 à 12h30

Samedi : 9h00 à 12h00

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JARNAC

Le mot du Président

La communauté de communes de Jarnac est un établissement public intercommunal de 18 communes et les compétences transférées au cours des années en ont fait, en plus d'une structure d'aménagement et de développement économique, une collectivité de proximité au service des familles et des usagers.

Comme les communes, la communauté de communes de Jarnac est dépendante des dotations et des transferts de l'Etat dont le montant se réduit chaque année ; 2012 a été l'année de la mise en route de la nouvelle fiscalité, la taxe professionnelle ayant été supprimée au niveau national.

La communauté perçoit donc maintenant la part départementale de la Taxe d'Habitation (TH) et les parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les conseillers communautaires ont voté à unanimité une baisse de 10% du taux de ces deux taxes afin d'apporter un soutien aux contribuables en ces temps difficiles.

La communauté a continué ses efforts dans le développement économique, même si ces efforts n'induisent plus une augmentation de fiscalité pour le territoire et a ainsi :

- continué à aménager les zones intercommunales de Souillac et Sigogne,
- travaillé sur le projet de multiple rural à Foussignac, le permis de construire est aujourd'hui déposé,
- réfléchi de concert avec les architectes, les différents partenaires et les commerçants sur la réhabilitation du marché couvert, d'une part pour une mise aux normes nécessaire et d'autre part pour renforcer l'attractivité du bourg centre, nous sommes en attente du permis de construire et des subventions, car ce projet ne pourra se faire que s'il ne dépasse pas l'enveloppe prévisionnelle
- étudié le projet de pôle commercial à Mérignac,
- acquis des parcelles sur Souillac dans le but de les rétrocéder gracieusement au SDIS qui s'engage à construire l'école départementale de feu et du plateau « feu d'alcool », cette opération se fait parallèlement à celle de Jarnac pour la construction de la caserne et ces constructions vont générer une activité économique nouvelle qui nous l'espérons contribuera à l'essor et au dynamisme de la zone de Souillac ainsi que des commerces alentour.

Et nous avons poursuivi nos efforts de réhabilitations dans les écoles dont les mises aux normes sont nécessaires ainsi que nos efforts de modernisation car toutes les écoles élémentaires bénéficient maintenant de l'école numérique rurale et les écoles maternelles des tableaux blancs interactifs. Plus de 420000 € (travaux + équipements) ont ainsi été investis cette année avec des engagements équivalents pour 2013 avec la construction d'une nouvelle restauration collective à Saint Même les Carrières.

Le multi-accueil enfants intercommunal « Les P'tits Chabotins » a trouvé son rythme et répond à un besoin de la population avec le partenariat tissé avec le service intercommunal du relais assistantes maternelles.

L'espace-jeunes ouvert cette année les soirées et les mercredis après-midi est également une activité qui fédère les jeunes et permet escapades et découvertes.

Le service lecture publique – médiathèque intercommunale «L'orangerie» & réseau des bibliothèques de Bourg-Charente et de Sainte Sévère- est apprécié des plus petits aux plus anciens sans limite d'âge !!! Les services accueillent les enfants des écoles et le public avec un égal bonheur, et l'espace informatique est très prisé...

2012 a connu moins d'investissements et dans le même temps plus de fonctionnement consacré à l'évolution des services ; pour 2013 c'est une réflexion sur le camping qui est commencée car le gérant a dénoncé son contrat en septembre et ce site touristique a besoin de sérieuses remises aux normes pour être ouvert, la communauté va donc avoir besoin d'une année de réflexion pour pouvoir ouvrir un camping conforme et touristiquement attractif !!!

Les projets ne manquent pas mais je peux vous assurer que les élus communautaires travaillent toujours assidûment dans le respect du service rendu et d'une gestion des finances maîtrisée à ce jour...

Restant à votre service, bonne année et bonne santé à toutes et à tous,

Le président, Annick-Franck MARTAUD

AIRE DE JEUX DANS LE PARC COMMUNAL

Le parc communal est un lieu où les jeunes mères de famille aiment accompagner leurs enfants, car il est ombragé, et représente un endroit sécurisé, où les bambins aiment se défouler.

Souvent, les jeunes parents émettaient le souhait d'avoir un espace ludique, aussi la municipalité a décidé de faire installer une aire de jeux.

Ce projet a été aidé par la Région et le Département.

Le coût a été de **6 949 €**, le Département a accordé une subvention de 871,55 € et la Région 2 500 €.

Dès que le beau temps est au rendez-vous, nous sommes heureux de constater que ce lieu est très fréquenté par les jeunes enfants accompagnés par les Parents qui eux également jouissent de cet endroit calme.

Afin que tous les enfants puissent bénéficier de cet équipement, nous avons prévu des installations pour les très jeunes enfants (balançoires, tourniquet, toboggan labyrinthe) et pour les jeunes adolescents (panneau de basket et table de ping-pong).

Cet été l'aire de jeux a été très prisée, non seulement par les jeunes Bassacois mais également par les touristes et les vacanciers.



AIRE DE JEUX



Panneau basquet



toboggan
Labyrinthe



Balancoires et
tourniquet



Table de ping-pong



LA MEDIATHEQUE

C'est un lieu de convivialité où l'on peut travailler, se détendre et consulter sur place librement tous les documents imprimés (livres, ouvrages de référence, magazines...).

L'espace multimédia vous offre la consultation gratuite d'Internet et la possibilité d'accéder à une suite logicielle, après signature de la charte d'utilisation.

<http://www.lecture-jarnac.fr/>

7, Quai de l'Orangerie 16200 Jarnac – Tel 05 45 35 42 29

Horaires de la Médiathèque de Jarnac

Mardi : 15h - 19h

Mercredi : 10h - 18h

Vendredi : 10h - 18h

Samedi : 10h - 13h / 14h - 17h

Abonnement du 01/01 au 31/12

- gratuit pour les moins de 18 ans et bénéficiaires du RSA et minima sociaux,
- 15 € pour les adultes habitant ou travaillant sur la communauté de communes
- 20 € pour les adultes hors communauté de communes

Conditions de prêt

Durée :	Emprunts
3 semaines	8 documents imprimés (livres et/ou magazines) 1 liseuse électronique 2 CD musicaux 2 Textes lus (CD)
1 semaine	1 DVD

Tous les documents (sauf s'ils sont réservés) peuvent être prolongés une fois.

AMENAGEMENT NUMERIQUE

A l'heure où Internet est devenu incontournable tant pour les particuliers que pour les entreprises, le conseil général a décidé de réduire les inégalités territoriales en matière de couverture numérique. En 2010, en partenariat avec la société Alsatis, le conseil général opte pour une technologie wifi et wimax pour équiper les zones mal desservies dont notre commune. Des antennes ont été installées sur l'église. Pour plus d'informations : Alsatis

L'ENFANCE JEUNESSE

Multi-accueils enfants intercommunal « les P'tits Chabotins »

Crèche – Halte-garderie – RAM – LAEP
1 rue Odette commandon 16200 Jarnac

Crèche-haltegarderie : inscription – informations auprès de Mme Audrey Cibrot-Gorgas au 05 45 83 09 38

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 / tarification suivant barème CAF

RAM – informations auprès de Mme Yolène Barbier au 05 45 83 03 48

LAEP – informations auprès de Mme Audrey Cibrot-Gorgas au 05 45 83 09 38

Les RAM et LAEP sont des services gratuits.

Centre de loisirs intercommunal

16 rue Burgaud des Marets 16200 JARNAC
Inscriptions – informations auprès de M Laurent Prudenzeno au 05 45 81 21 34

Espace -jeune

16 rue Burgaud des Marets 16200 JARNAC
Les tarifications sont fonction du quotient familial réévaluées annuellement

Les assistantes maternelles de la commune

Méline Sicaire-Bordes 05 45 80 32 37

Catherine Couraud 05 45 81 98 95

Alexandra Faure 05 45 81 77 85

Séverine Noël 05 45 32 11 70

Valérie Noël 05 45 81 97 48

Brigitte Quantin 05 45 81 97 86

Christelle Raynaud 06 18 41 12 90

BAIGNADE DE LA PETIT FURNE

Le conseil municipal avait émis un avis favorable pour la réalisation d'un profil de baignade pour « la petite furne ». Le conseil général proposait un projet de groupe si au moins 10 des 27 points de baignade recensés en Charente s'engageaient dans la démarche. Or la commune de Bassac a été la seule à répondre favorablement à ce projet que le conseil général a donc abandonné (voir délibération et arrêté municipal)

REPUBLIQUE FRANCAISE



Département de la
Charente

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : 2011-08

De la Commune de Bassac

Séance du 16 Mars 2011

Date de la convocation
10/03/2011

Date d'affichage
10/03/2011

Nombres de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Absents : 01

Exclus : 0

OBJET :

PROFIL DE BAIGNADE

Vote A l'unanimité

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Cognac le : 23 MARS 2011

et publication ou notification du :

24 MARS 2011

L' an 2011 et le 16 Mars à 18 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ROY Nicole, Maire

Présents : Mme ROY Nicole, Maire, Mmes : GIRARD Sylvie, ROUHAUD Monique, VERGNAUD Marie-Noëlle, MM : BERTRAND Fabrice, CRÉMOUX Jackie, DUXENT Michel, FICOT Richard, LACROIX Éric, LAVENAT Dominique, MEUNIER Jean-Jacques, SABATER Michel

Absent excusé : RAYNAUD Denis

A été élu secrétaire : BERTRAND Fabrice

En application des dispositions de la directive 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, le profil de chacun des sites naturels ouverts au public doit être établi, en plus du contrôle sanitaire déjà réalisé annuellement. Par les articles L.1332-3 et D.1333-20 du code de la santé publique (CSP), la charge de ces profils a été confiée aux personnes responsables des baignades, qu'elles soient publiques ou privées.

En Charente, 27 zones de baignade sont concernées par ce dispositif.

Le laboratoire départemental d'analyses et de recherche de la Charente se proposait d'élaborer le profil de baignade pour les communes intéressées. Sachant qu'un investissement important serait nécessaire, il souhaitait un accord de principe. La majorité des communes concernées s'étant retirées du projet, madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour savoir s'il souhaite ou non établir le profil de baignade, sachant que les responsables privés, par manque de moyens financiers ne souhaitent pas s'engager dans cette étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- * de ne pas établir de profil de baignade
- * d'interdire la baignade par arrêté municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme
Au registre sont les signatures.

Le Maire
ROY Nicole

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE COGNAC

LE

23 MARS 2011

ARRETE N° 2011-07

ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT LA BAIGNADE
AU LIEU-DIT « LA PETITE FURNE »

Le Maire de BASSAC,

Vu les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-23 et L.2212-2-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dangers sanitaires : mauvaise qualité de l'eau par intermittence

Vu le danger que présente l'accès au site, en cas d'intervention des secours

CONSIDERANT que la baignade au lieu-dit « La Petite Furne » représente un danger, que la qualité de l'eau n'est pas assurée, que la zone n'est pas surveillée

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La baignade au lieu-dit « La petite furne » est interdite.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront maintenus en place sur les lieux pour informer de la présente interdiction.

ARTICLE 3 : Tout contrevenant qui passerait outre à cette interdiction le ferait à ses risques et péril, la responsabilité de la commune ne pourrait être engagée.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté qui sera affichée en mairie et sur les lieux sera transmise à :

- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Jarnac
- Monsieur le Sous-Préfet de Cognac.

Le Maire, le Chef de brigade de gendarmerie de Jarnac sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

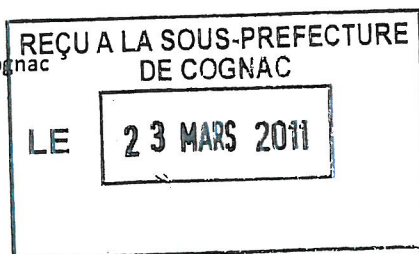
Fait à Bassac le 22/03/2011
Le Maire, Nicole ROY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de Cognac

le : 23 MARS 2011

et publication ou notification du :

24 MARS 2011



N. ROY

Le recensement, chacun de nous compte

Toute la population de Bassac sera recensée
entre le jeudi 17 janvier et le samedi 16 février 2013

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

En 2013, Bassac est recensé. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, vous êtes concernés.

Mme Sophie SABATER, l'agent recenseur, se rendra donc à votre domicile à partir du 17 janvier 2013. Vous pourrez la reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Elle vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 16 février 2013.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

- Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 05.45.81.94.72.
- Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2013 : www.le-recensement-et-moi.fr
- Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr



INTERNET – Information d'ALSATIS

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, un réseau radio Haut Débit a été mis en place sur votre commune et permet d'apporter une connexion Internet haut débit.

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des offres Internet et Téléphonie.

Vous pourrez apprécier l'effort réalisé sur les offres téléphoniques, afin de réduire la facture de nos abonnés.

Descriptif de l'offre Internet :

- Internet 4 Méga à 19,90 € TTC / mois pendant un an au lieu de 29,90 € TTC / mois
- Internet 4 Méga (débit symétrique) à 24,90 € TTC / mois pendant un an au lieu de 34,90 € TTC / mois

Descriptif de l'offre Téléphonie :

- 5 € /mois illimité vers les fixes en France métropolitaine
- 10 € /mois illimité vers les fixes et les Mobiles en France métropolitaine
- 1,90 € /mois Option illimité vers 40 destinations

Article : [Bénéficiez d'Internet Haut débit sur notre commune !](#)

L'accès Internet est aujourd'hui primordial au même titre que le raccordement au réseau électrique ou à l'eau potable. C'est pourquoi un réseau radio a été déployé sur le département et notre commune permettant d'accéder à l'Internet Haut Débit ainsi qu'à la téléphonie.

Vous pourrez profiter d'une connexion Internet 4 Méga (en promotion actuellement à 19,90 € TTC mois), et de la téléphonie illimitée vers les fixes et les mobiles.

Pour en savoir plus, contactez Alsatis, le Fournisseur d'Accès Internet sur ce réseau au 0311 955 910 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

morgane.baise-mare@alsatis.com

ANIMAUX DOMESTIQUES

ABOIEMENTS

Vous qui avez un chien, pensez aux personnes qui vous entourent. Un chien peut monter la garde, mais ne doit pas hurler sans cesse. Vos voisins ne sont pas obligés de supporter les aboiements de votre animal. Si chacun y met de la bonne volonté, tout le monde peut vivre en harmonie : vous, vos voisins et votre animal.

DEJECTIONS ANIMALES

Afin de préserver la propreté de notre commune, chaque propriétaire d'animal domestique doit s'assurer de ne pas laisser sur la voie publique les déjections animales en particulier les déjections canines (article R632-1 du code pénal).

Les déjections canines posent de véritables problèmes :

- de propreté urbaine et d'environnement : dégradation du cadre de vie, souillures des espaces publics, des aires de jeux pour enfants...
- d'hygiène : prolifération des microbes
- de sécurité : risque de chute pour les personnes non-voyantes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants...
- de relationnel : entre les possesseurs et les non possesseurs de chien.

MERCI DE RAMASSER LES DEJECTIONS DE VOTRE CHIEN

ADRESSES INTERNET UTILES

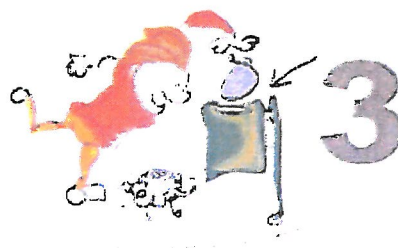
www.gouvernement.fr
www.service-public.fr
www.impots.gouv.fr
www.légifrance.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr
www.cadastre.gouv.fr
www.education.gouv.fr
www.social-santé.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr
www.travail-emploi.gouv.fr
www.sécurité routièrè.gouv.fr

Un geste simple
pour préserver nos trottoirs
et espaces verts



on attrape l'heureuse création
de son chien ...

On met la main
dans un sac plastique
et on le retourne...



... et on jette le tout
dans la poubelle la
plus proche.

Facile !

Informations officielles
Services en ligne et formulaires téléchargeables
Renseignements et paiements
Droit français et européen
Formulaires administratifs et renseignements
Consultation et extraits gratuits du cadastre
Informations sur le système éducatif français
Informations sur la santé
Informations pour les voyageurs à l'étranger
Consultation du JO. Création d'associations etc..
Droit du travail pour employeurs et employés
Informations.

INFO DECHETERIE ET ORDURES MANAGERES



Sacs jaunes

Jour de collecte : lundi semaine impaire
calendrier ci-après



Sacs noirs

Jour de collecte : tous les jeudis
Sauf jour férié collecte décalée
au vendredi

SORTEZ VOS SACS LE MATIN DU JOUR DE RAMASSAGE

Bassac est mal notée pour le tri des déchets. Les poubelles sont posées n'importe où, sont souvent éventrées car sorties trop tôt et contiennent souvent n'importe quoi. En effet, les sacs noirs doivent être déposés ou sortis le jeudi matin (ou le vendredi si le jeudi est férié), les sacs jaunes doivent être déposés ou sortis le lundi matin (ou le mardi si le lundi est férié). Les containers installés à certains endroits de la commune sont destinés aux habitations des rues non desservies par le camion de ramassage :

Place des Bénédictins pour la rue de la Trache et la Place de l'Eglise,
Rue des Moulins,
Croix Saint Benoît,
Impasse du Mas,

Place de la Mairie pour la salles des fêtes, écoles et logements au-dessus de la mairie.

Pour les containers à verre, ce n'est pas mieux. Certaines personnes déposent le verre cassé au pied du container ce qui présente un danger.

Si tout le monde y met un peu de bonne volonté, nous aurons une commune plus propre et mieux notée. Merci à tous de faire un effort pour respecter ces consignes.



BORNES A VERRE

Ruines St Nicolas
Parking Rambaud de Larocque
Bassigeau
Cheville

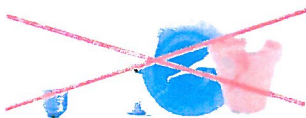


DECHETTERIE

Jarnac
Zone d'emploi Souillac
16200 JARNAC
05 45 81 72 45



Les bouteilles, pots et bocaux en verre uniquement doivent être déposés dans la borne à verre. Attention à bien enlever les bouchons et les couvercles.



Les autres types de verre (vaisselle, ampoule) ainsi que porcelaine, faïence, poterie, grès, carrelage, écran, miroir, verre culinaire, lampes, ampoules,...sont à déposer en déchetterie

Horaires d'ouverture

Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-18h
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Jeudi	9h-12h	14h-18h
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h
Dimanche	fermée	fermée

Pour plus d'informations, contactez le numéro vert

N° Vert 0 800 500 429

LUNDI COLLECTE SÉLECTIVE 2013

↑ CE CALENDRIER TIEN COMPTE DU REPORT DES JOURS FÉRIÉS

semaines impaires

JANV 13	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT	NOV	DEC	JANV 14
M1 FÉRIÉ	V1	V1	L1 FÉRIÉ	J2 M1 FÉRIÉ	S1	L1	J1	M1	M1	S2	L2	M1 FÉRIÉ
M2	S2	S2	M2	J2	L3	M2	V2	L2	M2	M3	M3	J2
J3	S3	S3	M3	V3	M4	M3	S3	M3	J3	M4	M4	V3
V4	L4	L4	J4	S4	M5	J4	M4	M4	V4	M5	M5	S4
S5	M5	M5	V5	S5	J6	V5	L5	J5	S5	M6	J5	S5
M6	M6	M6	S6	L6	V7	S6	M6	V6	M6	M7	V6	L6
L7	J7	J7	M7	M7	S8	M7	M7	S7	M7	M8	S7	M7
M8	V8	V8	L8	M8 FÉRIÉ	L10	L8	J8	M8	M8	M9	M8	M8
M9	S9	S9	M9	J9 FÉRIÉ	M11	M9	V9	L9	M9	S9	L9	J9
J10	L10	L10	V10	S10	M12	M10	S10	M10	J10	M10	M10	V10
V11	M11	M11	L11	J11	S11	J11	M11	M11	V11	M11 FÉRIÉ	M11	S11
S12	M12	M12	V12	S12	M12	V12	L12	J12	S12	M12	J12	M12
M13	M13	M13	L13	L13	J13	S13	M13	V13	M13	M13	V13	L13
L14	J14	J14	M14	M14	V14	M14	M14	S14	L14	M14	S14	M14
M15	V15	V15	L15	J15	S15	L15	M15 FÉRIÉ	M15	M15	M15	M15	M15
M16	S16	S16	M16	L16	L17	M16	V16	L16	M16	S16	L16	J16
J17	L17	L17	V17	M17	M18	M17	S17	M17	M17	M17	M17	V17
V18	M18	M18	L18	J18	S18	J18	M18	M18	M18	L18	M18	S18
S19	M19	M19	V19	L19	M19	V19	L19	J19	S19	M19	J19	M19
M20	M20	M20	S20	M20 FÉRIÉ	J20	S20	M20	V20	M20	M20	L20	M20
L21	J21	J21	L21	J21 FÉRIÉ	V21	M21	M21	S21	L21	M21	S21	M21
M22	V22	V22	M22	L22	S22	L22	J22	M22	M22	V22	M22	M22
M23	S23	S23	V23	M23	L24	M23	V23	L23	M23	S23	L23	J23
J24	L24	L24	L24	V24	M25	M24	S24	M24	J24	M24	M24	V24
V25	M25	M25	M25	S25	M26	J25	M25	M25	V25	L25	M25 FÉRIÉ	S25
S26	M26	M26	V26	L26	J27	V26	L26	J26	S26	M26	J26	M26
M27	M27	M27	S27	M27	V28	S27	M27	V27	M27	M27	V27	L27
L28	J28	J28	L28	M28	S29	M28	M28	S28	L28	M28	S28	M28
M29	V29	V29	M29	L29	M29	L29	J29	M29	M29	V29	M29	M29
M30	S30	S30	V30	J30	V30	M30	V30	L30	M30	S30	L30	J30
J31	M31	M31	L31	V31	S31	M31	S31	J31	J31	M31	M31	V31

ETAT CIVIL (depuis 2010)

Naissances

24 février 2010 : Eugène Guillaume Philippe David COMPAGNON-FORT
13 avril 2010 : Gauthier Christian Olivier POUGNAUD
30 août 2010 : Aloïs Eric FEIGNON-CHAMOULEAU
11 octobre 2010 : Jules Maxime Arthur DEMENIEUX

5 avril 2011 : Stan Dominique François GESTREAU
10 juillet 2011 : Inès Manon RULLIER
29 septembre 2011 : Zoé DUMAS

4 avril 2012 : Louis GAIGNES
10 juin 2012 : Lilou ROBIN
12 juillet 2012 : Mayron Devon WENTERSTEIN
20 août 2012 : Léo Loukas Jule GOURMAUD-LAIDET
20 octobre 2012 : Marius Armand René LAVENAT
29 octobre 2012 : Clélia CORMENIER
6 décembre 2012 : Ambre VRIGNAUD

Mariages

15 mai 2010 : MOZR Simon Brettell et DAUTREMANT Anne-Marie
22 mai 2010 : ROBIN Sébastien et GOUPILLAEU Sandra Magalie
21 août 2010 : PILLOTTE Fabrice Christophe et AUDEBERT Delphine Madeleine Odette

30 juillet 2011 : BOUROUMEAU Loïc Thierry Guy Jean et TAHANNEL Sabrina
20 août 2011 : FEIGNON Eric et CHAMOULEAU Amandine Aurélie

26 mai 2012 : SABATER Michel et OLLIVIER Sophie
7 juillet 2012 : CESARO Eric Gaspard et MALBRANQUE Karine
4 août 2012 : COLSON Alain Jean et CREMOUX Laurence Sophie
18 août 2012 : GESTREAU Vincent Paul René et ROUFFY Ophélie
17 novembre 2012 : FICOT Richard Jean Georges et BOUFFARD Catherine Renée

Décès

1 mars 2010 : HEMMERT Jean Bernard
3 septembre 2010 : ORDONNAUD Jeanine Odette Andrée, veuve GOOSENS
9 octobre 2010/ BOUTINEAU Guy
23 octobre 2010 CAILLE Jeanne Marguerite Simone, veuve PRADIER

5 janvier 2011 : GUIVARC Gilberte Renée, veuve LOISEAU
30 juillet 2011 : PLANCHET Reine Marcelle Suzanne Henriette, veuve GROS
28 août 2011 : AUGIZEAU Jackie Jean Claude
25 décembre 2011 : NICOLAS Jeannette Marthe Marie, divorcée GARRAUD

9 janvier 2012 : BABIN Monique Madeleine Suzanne, épouse BORDAS
27 janvier 2012 : AUGUSTE Henri Pierre

ANNUAIRE DES ENTREPRISES ET ARTISANS DE BASSAC

Entreprise	Activité	Adresse	Téléphone - (Fax)
Condé	Hôtel - Restaurant	Rue Rixendis Loriches	05 45 83 09 67
	Négociant en cognac, pineau et vin de pays	Cheville	05 45 32 05 93
Bati Multiservices	Divers travaux de construction et rénovation	Rue Rixendis Loriches	05 45 82 36 81
Domaine de la fontaine de la Pouyade	Négociant Cognac Champagne	route de Bourras	05 45 81 92 88 fax 05 45 81 77 74
DSV Couverture	Couverture - Zinguerie	Route de Bourras	05 45 80 99 08
Dudognon Père et Fils	Menuiserie générale	La Croix St Benoît	05 45 81 93 32
Ets Roy Horticulture	Horticulteur - Fleurs - Légumes	Route de Condé	05 45 32 33 51 06 31 67 77 51
Fournil de Bassac <i>fermé le mardi</i>	Boulangerie - Pâtisserie - Epicerie	Route de Condé	05 45 82 48 91
Gestreau Vincent	Menuiserie générale	Route de Bourras	05 45 35 87 28 06 72 91 36 67
GIRAUD Jacky	Informatique service	Route de Condé	09 71 20 32 74
Lavenat Bernard	Négociant en cognac, pineau et vin de pays	cheville	05 45 81 93 30 fax 05 45 81 95 34
L'Essille	Hôtel - Restaurant	Route de Condé	05 45 81 94 13
M.P.S - M. Platet	Terrassement - Assainissement	Route de Condé	05 45 32 14 76 06 15 09 73 32
Maison d'accueil - Abbaye de Bassac	Hébergement - Restauration	Cour de l'église	05 45 81 94 22
Meunier Jean Jacques	Sculpteur Ebénisterie	Route de Condé	05 45 81 94 48
Meunier Mickaël	Maçonnerie	Route de Condé	05 45 36 25 10 06 62 30 86 95
Mounier Pascal	Mécanique générale	Route de Condé	05 45 81 96 65
RV Dumas	Terrassement - Assainissement	Route de Condé	05 45 83 04 74
S.M.B	Menuiserie générale	Route de Condé	05 45 81 95 75
Thomas Edmond	Imprimeur Edition Plein Champ	Route de Condé	09 64 11 28 62
Agence postale*		Place de la Poste	
Christian Masonnet	Marchand fruits et légumes	Place de la Poste lundi et vendredi matins	

MARCHAND DE LEGUMES A BASSAC

CHAQUE LUNDI ET VENDREDI de 8h à 13h à BASSAC

COMMANDE SUR INTERNET
ET LIVRAISON A DOMICILE



SITE WWW.PANIER-MASSONET.FR : vous arrivez sur la page ci-dessous pour passer votre commande et être livré l'après midi ou en soirée du mardi au vendredi

Massonet Christian

ACCUEIL ACTIVITE NOS PRODUITS EVENEMENTS ACTUALITES FOURNISSEURS CONTACT

INFORMATIONS LEGALES

Nos coordonnées

Massonet Christian
2 Boulevard de l'Indépendance
18700 Bassac

Téléphone :
03 47 31 11 22

Mail :
christian.massonet@wanadoo.fr

Horaires du marché

Actualités

FRUITS ET LEGUMES A DOMICILE
PRODUITS FRAIS ET
FAMERS SERVICES

LIVRAISON GRATUITE DU MARCHÉ AU 10
DANS UN RAYON DE 15 KM AU

FAMERS SERVICES

CHaque commande sera reçue
POSSIBILITE DE MODIFIER LE MONTANT
D'UNE COMMANDE EN LIGNE

<http://www.panier-massonet.fr/>

18/11/2012

NOUVEAUX ARTISANS

MENUISERIE GESTREAU

Depuis le 15 octobre, Vincent Gestreau a ouvert sa propre entreprise pour tous travaux (neuf ou rénovation) de menuiserie, charpente, placo, et autres structures bois.

Pour l'instant, il aménage son atelier chez lui, à Bassac, où il s'est installé depuis quelques années avec son épouse Ophélie.

Vincent Gestreau a été ouvrier durant sept ans à la SARL Richer, bois et dérivés, à Saint-Même, après une formation en plasturgie. À 30 ans, il a choisi de monter sa propre entreprise. Déjà, plusieurs chantiers sont programmés sur son agenda.

8, route de Bourras. Tél. 06 72 91 36 67.

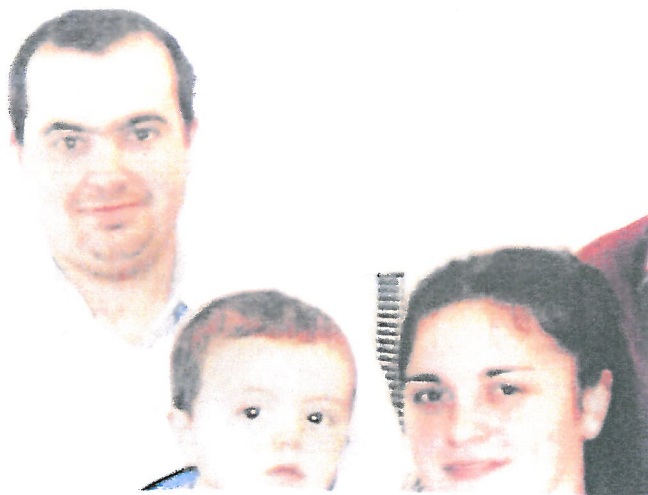


BOULANGERIE « Le Fournil de Bassac »

Une boulangerie dans un village et toute la vie locale peut être redynamisée, surtout lorsqu'on y trouve un rayon épicerie et son journal préféré.

Frédéric PAVIE aidé de sa compagne qui a suivi des études commerciales, s'est lancé dans l'aventure. La boulangerie ouvre à 7 Heures, tenue par Céline et dès que le pain est cuit, Frédéric part sur les routes de Charente effectuer ses diverses tournées (Triac-Lautrait, Saint-Simon, Vibrac, Moulidars, Bourras et Foussignac.)

Vous pouvez venir découvrir ses spécialités « le pain pétrisane » et sa « galette charentaise ».



Le Fournil de BASSAC et son équipe vous remercient de la confiance que vous nous accordez et nous espérons vous retrouver aussi nombreux durant cette nouvelle année.

Pour nous contacter : **05 45 82 48 91**

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2013

FETES ET CEREMONIES

NUIT ROMANE

Avec le soutien de la Région Poitou Charentes, la commune de Bassac a organisé, en 2012, sa troisième Nuit Romane, qui permet de valoriser le patrimoine roman et découvrir des artistes régionaux. La soirée se clôture par un moment convivial où les produits locaux sont mis à l'honneur.



La fanfare «Baby Brass Band»



L'Histoire des Trois Mousquetaires racontée à deux en une demie-heure» Compagnie Afag Théâtre (Nuit Romane 2012)

Comme les années précédentes, un public nombreux s'est déplacé pour applaudir la fanfare «Baby Brass Band» et le spectacle de la compagnie Afag Théâtre. La réussite de ces soirées serait impossible sans la participation et le dévouement des nombreux bénévoles de notre commune et la collaboration des frères de l'abbaye.

MUSAIQUE

Samedi 16 juin, Bassac a accueilli «les Musaiques», événement organisé par l'Ecole Départementale de Musique. Tout l'après-midi, les abords du village ont attiré aussi les amateurs de patrimoine.

Près d'un millier de spectateurs ont envahi la dizaine de sites du village, les concerts des quelque 140 élèves de l'école départementale de musique (EDM) et leurs professeurs, avec un succès particulier pour le «Carnaval des animaux» de Saint-Saëns dans la salle des fêtes. Certains concerts affichaient complets et ont refusé des spectateurs.

Les superbes expositions des métiers d'art locaux, les déambulations de rue avec les exhibitions des comédiens de la Part des Anges, de la Cie Stromboli, l'escrime artistique avec la nouvelle association locale «De Scènes en lames», le théâtre tzigane, la librairie Bédé Dingue, ont connu une fréquentation massive.



Mais le moment fort de ces Musaiques 2012 restera le final musical dans l'abbatiale en présence de près de 300 spectateurs. L'orchestre d'harmonie junior, formé d'une quarantaine d'élèves talentueux de l'EDM, sous la houlette de Francis Chiché, a conclu les festivités, sous les applaudissements chaleureux d'un public ravi par ce récital-voyage musical autour du monde.

En fin d'après-midi, Patrick Boutant, professeur à l'EDM concepteur du projet, Florence Turpault, directrice de l'EDM, élus locaux et bénévoles, savouraient la réussite sans faille de cette édition proposée dans un cadre exceptionnel.

REPAS DES AINES



Chaque année, l'équipe municipale est heureuse de servir les aînés de plus de 65 ans résidant sur la commune lors d'un repas copieux et convivial. Ce moment est une occasion pour se retrouver, échanger et se remémorer des moments du passé.

CEREMONIES DU SOUVENIR DES 8 MAI ET 11 NOVEMBRE

11 novembre 2010 : Quatre anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale de Bassac ont été mis à l'honneur à l'issue des cérémonies du 11 Novembre par Nicole Roy, maire. François Billard, Raymond Marquet, René Allard et Roland Lacroix (ces deux derniers étaient absents pour raison de santé) ont combattu l'ennemi, Raymond Marquet a été fait prisonnier pendant cinq ans.



Les commémorations des 8 mai et 11 novembre rassemblent de plus en plus de bassacois derrière le porte drapeau, Stéphane Dudognon. Les enfants entonnent « la Marseillaise », parfois timidement, mais toujours soutenus par l'ensemble de l'assistance



BAPTEME DE L'ECOLE

En 2010, à l'issue de la kermesse des écoles du regroupement pédagogique Bassac - Triac Nicole Roy, maire, entourée de son conseil municipal, de Jean-Pierre Denieul, conseiller général, de Rose-Marie Marchais, inspectrice de l'Education nationale, de parents et d'enseignants, a dévoilé la plaque du groupe scolaire qui se nommera dorénavant «Ecole Pierre-Marcilhacy».

Catherine, fille de Pierre Marcilhacy, épouse de Jacques Costedoat et ses enfants avaient également été invités à la cérémonie.

Un lien étroit existe entre Bassac, les familles Rambaud de Larocque et Marcilhacy. En 1721, Jean Rambaud, sieur de Larocque, épouse Anne Guillet qui lui apporte en dot le logis de Bassac. Parmi les descendants, Pierre Rambaud a été maire de Bassac. Une fille unique, Louise, épouse en 1905, Pierre Marcilhacy (père). Son fils, prénommé Pierre également, naît en 1910, et Catherine sera la dernière fille née à Bassac. C'est en 1965 que la famille Marcilhacy cède le logis à la commune de Bassac, siège de la mairie actuelle.

Visiblement émue en ce moment riche de souvenirs forts, Catherine Costedoat a rappelé que son père était également écrivain, et a offert à l'école un des cinq contes écrits et illustrés par lui-même, sous le pseudo Pierre de Bassac, «Arrêtez la machine».



DEPART DE LA CANTINIERE

Lors de cette même kermesse, une autre personne était honorée. Fort caractère avec un franc-parler, compétente comme l'a soulignée Nicole Roy, maire de Bassac et Annick Franck Martaud, président de la CdC et adorée des enfants, Viviane Auguste ne fera pas la rentrée prochaine à la cantine de Bassac.

Après avoir travaillé chez Courvoisier, Commandon, pour la commune puis la Communauté de communes arrive l'heure de prendre une retraite « bien méritée » suivant la formule consacrée et l'heure de s'occuper de ses petits-enfants et de « faire plein de bonnes choses, de la peinture sur porcelaine, de s'occuper des personnes âgées et rendre des services », comme le déclare Viviane Auguste dont le mari Jean-Claude, travaille aussi dans la commune. « Je salue votre dévouement et votre volonté de servir dans la bonne humeur. Malgré les problèmes de santé (aux hanches et genoux), vous ne vous êtes jamais arrêtée » reconnaîtra le président Martaud, Jérôme Royer en tant que vice-président de la CdC a remis fleurs et cadeaux à Viviane, avant de partager le verre de l'amitié qui a clôturé cette belle kermesse 2010.

PERSONNEL COMMUNAL A L'HONNEUR

A l'occasion de la cérémonie des vœux 2012, Nicole Roy a mis à l'honneur deux employés communaux afin de leur remettre la médaille du travail. Martine Bellebeau qui, en tant que secrétaire de mairie, est une « figure emblématique de la commune » a reçu la médaille de vermeil récompensant ses trente années passées à la mairie. Puis, Jean-Claude Auguste, « le Mac Giver de la commune » en tant qu'employé communal, s'est vu remettre la médaille d'argent en récompense de ses vingt années passées au service de la commune.

HOMMAGE DE RIMLING

Les 15 et 16 septembre 2012, une délégation de Bassac, conduite par Nicole Roy, maire, a répondu à l'invitation de la commune de Rimling, village de Moselle de 590 habitants environ, proche de la frontière allemande. En effet les rimlingeois ont souhaité rendre hommage aux bassacois qui les ont accueillis durant la Seconde Guerre Mondiale.

Le 1er septembre 1939, l'ordre d'évacuation y est donné dans l'après-midi. 500 habitants environ quitteront leur village. Après un interminable voyage ils seront chaleureusement accueillis par la population de Bassac, surprise au début par ces réfugiés parlant peu le français. Certains repartiront à l'automne 1940, d'autres s'installeront plus longtemps en Charente.

Très vite des liens d'amitié se créent, mais rien de concret pendant plusieurs décennies, excepté pour quelques familles habitant dans la commune, dont Jean-Bernard Hemmert, adjoint, décédé en mars 2010, et inhumé dans son village natal à Rimling.

Soixante-dix ans après, le doyen, Édouard Hoellinger, ex-exilé au lieu-dit Bassigeau, se souvient: «Nous avons un devoir de mémoire, envers les générations actuelles. J'ai aimé les gens que j'ai rencontrés en Charente dans ces circonstances si particulières.» Il propose de rebaptiser une place de la commune en «Place de Bassac». Finalement, la place de La Fontaine sera ainsi nommée lors d'une cérémonie simple mais émouvante. Nicole Roy, Eric Hemmert (maire de Rimling), Édouard Hoellinger ont dévoilé la plaque symbolisant l'accueil des Mosellans en Charente en présence d'élus locaux, et d'une assistance nombreuse.

Au nom de la délégation charentaise, Nicole Roy, visiblement émue par l'accueil réservé, a souligné «un acte symbolique fort», avant de recevoir un magnifique cadeau souvenir, un trophée de cristal, que vous pourrez admirer à la mairie. Après ce moment officiel, les Bassacois ont fêté le «Schlachtfest» (fête locale des cochonnailles) avec les villageois, dans une chaude ambiance.



Au cours de ce séjour, la délégation a visité la célèbre ligne Maginot, la cristallerie Saint-Louis, la citadelle de Bitche. Une charte de l'amitié devrait être signée prochainement, avant un éventuel jumelage et l'espoir d'accueillir des rimlingeois en 2013, à Bassac.

Distance à respecter en matière de plantations

Vos végétaux vont grandir, pensez-y !

Il faut éviter la plantation d'arbres ou conifères à grand développement près des constructions, des lignes électriques, ou trop proches les uns des autres.

La loi prévoit des distances de plantations réglementaires en bordures des propriétés et des voies publiques.

Le Code Civil (article 671) prévoit que toutes haies ou végétaux isolés ne dépassant pas 2 m de hauteur à l'âge adulte (ou taillés), peuvent être plantés à 0,50 m de la limite du terrain. Les haies ou végétaux isolés dépassant 2 m doivent être plantés à 2 m au minimum de cette même limite.

Avec l'accord écrit de votre voisin, vous pouvez planter une haie mitoyenne sur la limite même des terrains.

L'entretien en incom-bera alors aux deux propriétaires.

Si un arbre, même planté à 2 m de la limite, a des branches dépassant dans la propriété voisine, son propriétaire est tenu de l'entretenir. Il peut aussi être contraint de couper ces mêmes branches.

Quelles sont les règles de distance à respecter en matière de plantations ?

Nombre d'inconvénients sur les propriétés, rurales mais pas uniquement, résultent des dégâts causés par les arbres ou arbustes (les branches et leurs racines) implantés sur des propriétés voisines. Aussi, la loi a-t-elle posé un certain nombre de principes essentiels à respecter en matière de distance des plantations.

Ce sont, en principe, les « règlements administratifs locaux et les usages constants et reconnus » qui déterminent la distance à respecter par rapport à la propriété voisine (article 671 alinéa 1 du Code civil).

A défaut de règlement, la loi a fixé des distances minimales à respecter, suivant la hauteur des plantations :

si l'arbre a une hauteur supérieure à 2 mètres, il ne doit pas être planté à moins de 2 mètres de la limite séparant les deux propriétés voisines, tous les autres arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres doivent être plantés à une distance supérieure ou égale à 0,50 mètres de la limite séparative.

Lorsqu'il existe un règlement local ou un usage constant et reconnu, c'est le droit local qui prévaut sur la loi (Cass. Civ. 1, 27 novembre 1963, D. 1964. 102).

Les conséquences de cette règle sont les suivantes:

- si les distances des plantations n'ont pas été respectées

Le voisin propriétaire ou usufruitier a le droit d'exiger du propriétaire des plantations qu'il fasse arracher celles situées à moins de 0,50 mètres de la limite séparative et éteindre celles qui se trouvent au-delà, mais à moins des 2 mètres réglementaires, pour réduire leur taille à la hauteur permise (article 672 alinéa 1 du Code civil).

- si les distances ont été respectées, mais que les plantations causent tout de même des dégâts sur la propriété voisine

Le voisin victime du trouble peut se débarrasser lui-même des racines, ronces et brindilles qui empiètent sur son fonds (article 673 du Code civil). Si ce sont les branches qui causent un trouble, il doit alors s'adresser au propriétaire pour le contraindre soit à élaguer les branches de ses plantations (Cass. Civ. 3, 17 juillet 1975, Bull. civ III n°262), soit pour être autorisé à le faire lui-même.

Attention :

Il existe un droit de planter en deçà de la distance minimale dans deux hypothèses:

- pour les plantations en espalier qui, de par leur nature même, peuvent s'appuyer sur un mur mitoyen. Dans cette hypothèse toutefois, ces plantations ne doivent pas dépasser en hauteur la crête du mur (article 671 du Code civil).

- la prescription trentenaire et la « préoccupation ». En vertu de ces deux principes, un voisin ne peut se prévaloir des distances prévues par la loi s'il ne s'est jamais plaint pendant une durée d'au moins 30 ans, ou s'il a acheté la propriété en connaissance de cause (c'est-à-dire si, à la date de l'acquisition, les distances n'étaient déjà pas respectées).

Cette dernière hypothèse part du principe selon lequel l'aménagement de la propriété, même au regard de la propriété voisine, a été accepté implicitement par l'acheteur au moment de l'achat de la propriété (TGI Bordeaux, 10 juillet 1986, DS. 1987. 277).

L'ENTRE DEUX GUERRES A BASSAC

1921

1925

En juin 1921, le conseil Municipal décida la création de monuments aux morts à Bassac, afin d'honorer la mémoire des victimes de la Grande Guerre.

E. Boulinaud, architecte à Cognac élabora les plans des deux ouvrages, l'un aux ruines Saint Nicolas à l'emplacement de l'ancien cimetière, l'autre au cimetière actuel. Une plaque commémorative fut fixée à l'intérieur de l'église.

Une souscription auprès des bassacois fut lancée. Les donateurs nombreux et généreux (environ une centaine de familles) permirent de financer la totalité des travaux.

Création de la place du « Marché aux Cochons », devenue depuis « place des Bénédictins ».

Extrait de la délibération du conseil municipal avec le plan ci-dessous.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE

MAIRIE DE BASSAC



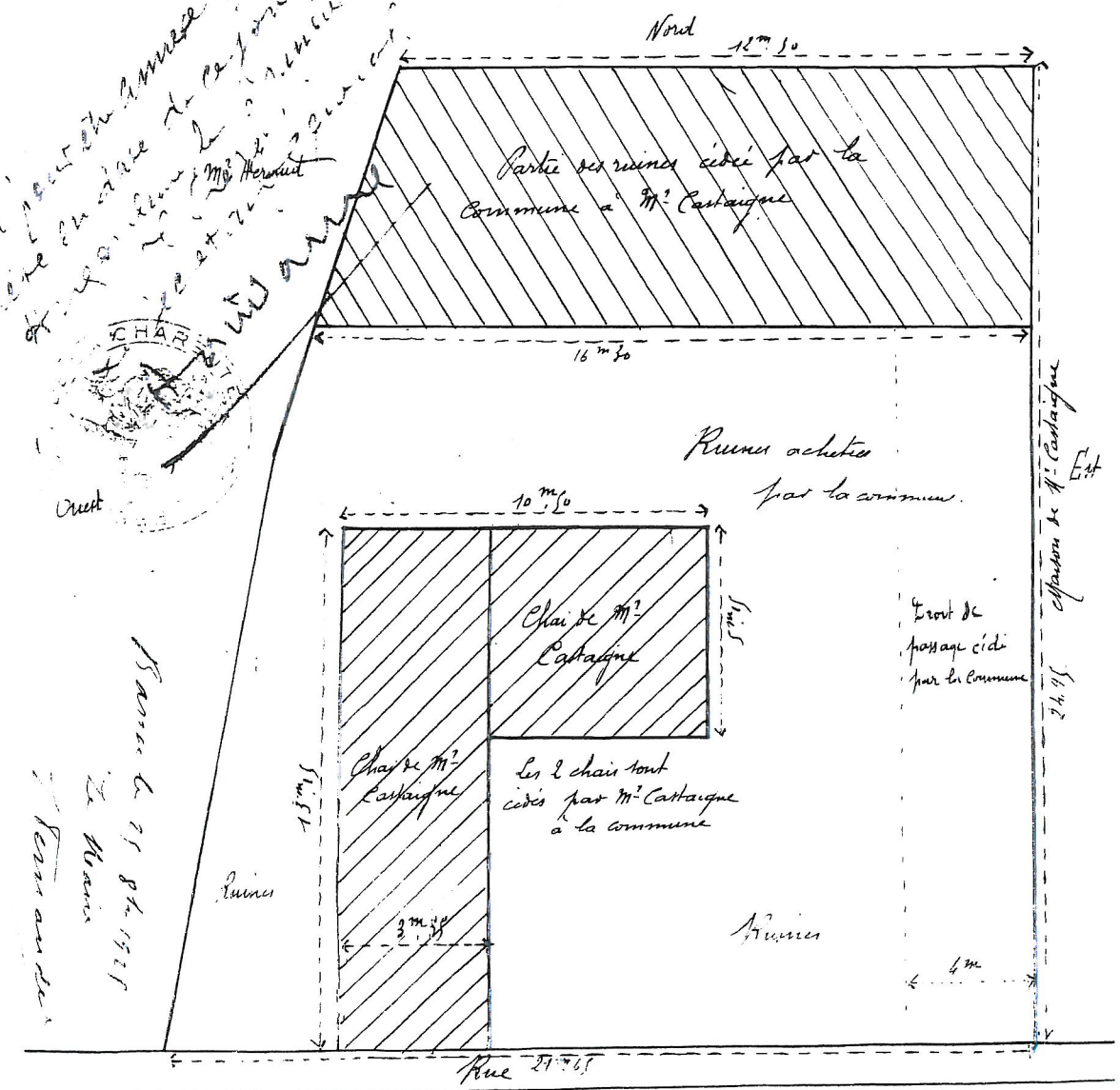
353 10 / 14

*croquis explicatif de l'échange profeté entre la
Commune de Bassac et M^e Castaigne*

*Plan de la commune de Bassac
M^e Hervé
14/16*



*Bassac le 21 8h 1921
Le Maire
L. Benoit*



à l'Est

DÉPARTEMENT
de la Charente

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
de Cognac

MAIRIE
de Bassac

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

Délibérations du Conseil Municipal

de la commune de Bassac

OBJET :

Achat des mines de
M. V. Gautier et conditions
d'échange avec M. Castaigne
pour créer un champ de foin

Séance extra ordinaire du 14 octobre 1924,

Le nombre de Conseillers municipaux
en exercice est de 12

L'an mil neuf cent vingt cinq, le quatre
du mois de octobre, à neuf heures du matin
Le Conseil municipal de la commune de Bassac dûment
convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. le Maire
pour la session (1) extraordinaire

(1) Non seulement il est nécessaire que la majorité, c'est-à-dire la moitié plus un au moins des membres du Conseil municipal, assiste à la séance: mais il faut, pour valider la délibération, que cette majorité prenne part au vote, pour ou contre. Le départ ou l'abstention de quelques membres au moment du vote peut paralyser l'œuvre de l'assemblée.

Arrêt du Conseil d'Etat du 2 mars 1870. Ville de Chaumont. (Ecole des communes, année 1870, pages 61 à 67.)

Lorsque, après deux convocations successives faites par le Maire à trois jours francs d'intervalle et dûment constatées, les membres du Conseil municipal ne se sont pas réunis en nombre suffisant, la délibération prise après la troisième convocation est valable, quel que soit le nombre des membres présents. La délibération prise dans ces conditions doit, lors de sa transmission à la Préfecture, être accompagnée des certificats de convocation et d'une copie certifiée du procès-verbal de chacune des deux premières réunions qui n'ont pu aboutir. Art 50 de la loi du 5 avril 1884.

(1) Ordinaire de février, de mai, d'août ou de novembre, ou pour la session extraordinaire.

Les délibérations municipales peuvent être terminées par cette formule: Fait et délibéré à... les jours, mois et an susdits, et sur l'extrait ou ajouté: Ont signé au registre MM. Pour extrait conforme. — Le Maire.

Cachet de la Mairie.

PRÉSENTS : MM. Fernandez, Rambaud le Maire,
Castaigne, Roy, Plumeyraud, Gilbert, Martin,
Pellisson, Maugras, Gallocher, Marchat Toussaint

formant la majorité des membres en exercice (a)

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. Gilbert ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président expose au conseil que dans sa réunion
du 25 février 1924, le Conseil l'avait autorisé
à faire l'acquisition des mines appartenant
à Madame V. Gautier, au moyen des intérêts
de la commune. La vente a eu lieu le...

19 juillet 1929 au tribunal civil de Cognac et la commune, en la personne de M^e le Maire, a acheté les dits immeubles pour la somme de 2050 francs. (frais en plus.) Dans le but d'utiliser l'emplacement, pour créer un champ de foire de cochons, la commune est d'accord de faire un échange avec M^e René Castaigne possédant 2 petites chais au milieu du dit emplacement.

En conséquence :

Entre M^e le Maire agissant au nom de la commune et M^e René Castaigne négociant à Brana, il a été convenu ce qui suit :

1^o M^e Castaigne cède à la commune, qui accepte, les 2 petites chais sus mentionnés.

2^o En échange, la commune cède à M^e Castaigne, qui accepte, une bande de terrain située au nord des immeubles de M^e Castaigne, large de 7^m 9, longueur de 14^m 40 environ. Ce terrain confine, au nord et de l'est à M^e Castaigne, au sud au communal et de l'ouest à M^e Héraud boucher à Brana.

3^o La commune accorde son droit de passage à M^e Castaigne sur une largeur de 4 m. le long de sa maison, côté Est, accepte les jours de foire (le 20 de m.).

1928-1929 - Construction du chemin vicinal n°6 dit « chemin de Cheville à la gare de St Amant de Graves » ou encore appelé « chemin neuf » par les anciens.

Le 15 avril 1928, le conseil municipal approuve le projet relatif à la construction du cv n°6 dans la prairie comprise entre le village de Cheville et le CD22 sur une longueur de 1753 mètres. Le chemin débouche sur le CD22 entre Juac et Bassigau.

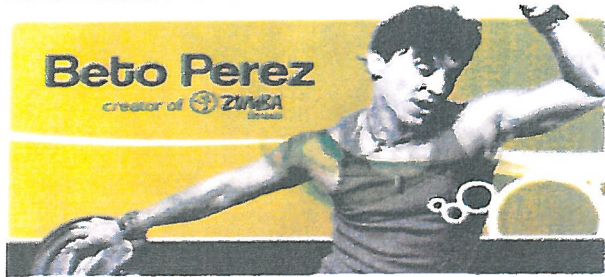
Le montant des travaux est estimé à 60 000 francs, dont plus de 1600 francs pour l'acquisition des terrains non cédés gratuitement. En effet 4 familles ont demandé un dédommagement. Le département participa à hauteur de 40 % et l'Etat à hauteur de 25 %. La part restant à la commune s'éleva à 22 600 francs, financé par un emprunt à la caisse des Routes. Le remboursement de cet emprunt donnera lieu à une augmentation des centimes additionnels sur les impôts locaux pendant 30 ans. Le conseil remercie les familles Maufrat, Roy, Ancelin, Meunier, Fougeret, Martin, Bouffanais, Galut,

Richarde de Lisle, Aubianud, Gilbert, Fillion, Hervé, Marrodeaux, Monget, Seudre, Marchat, Mesnard, Castaigne, Marquais, Péllisson, Fernandez, Boussac, Galloches, Bonjour, et Robueil pour la cession gratuite des terrains. Les travaux d'empierrement furent très bien réalisés car ce VC 6 est certainement un des chemins qui résiste le mieux à la circulation actuelle des véhicules lourds.

1933-1934 - Création de la Poste

Par délibération du conseil municipal, le 10 décembre 1933, la commune acquiert un immeuble situé à l'angle de la place de la Mairie (actuellement place de la Poste), appartenant à Melle Virolleau Adeline, dans le but d'y installer le bureau de poste. Le précédent bureau de poste était situé au 34 route de Condé depuis 1901.

BASSAC BOUGE!!!!



Professeur de fitness mais aussi chorégraphe de Shakira, le Columbien Beto Perez est le créateur de ce mouvement appelé ZUMBA. C'est un sport qui allie le fitness à la danse, on se déchaîne sur des rythmes Latino, Africain et Indien. La salsa, la cumbia, le meringué, le reggaeton entre autres sont au programme.

Aujourd'hui cette énergie déferlante atteint la commune de Basac. Après avoir organisé deux soirées spéciales Zumba cet été, une association s'est formée. Trois membres la composent, Séverine, Christophe et Amandine, amis de longue date.

L'association se nomme « Clin d'œil » et compte déjà plus de 180 adhérents. L'ambiance qui règne aux cours est légère, l'humeur joyeuse. Melle Drugeon Morgane assure les cours des mercredi et jeudi depuis le 12 septembre.



Les horaires

mercredi :

de 17h45 à 18h30 : enfant 4 à 8 ans

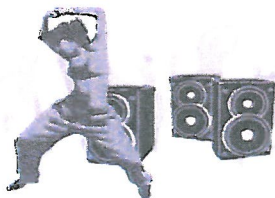
de 18h30 à 19h30 : enfant 9 à 12 ans

de 19h30 à 20h30 : zumba

de 20h30 à 21h30 : zumba

jeudi :

de 18h15 à 19h15 : zumba



L'association a également organisé un repas dansant pour Halloween, qui a eu un franc succès, et souhaite donc renouveler l'expérience. Un spectacle de fin d'année donné par les enfants est prévu en juin; Melle Drugeon a la liberté de créer ses propres chorégraphies.

Les membres de l'association tiennent à remercier tout particulièrement Mme le Maire, Nicole Roy, sans qui, ceci n'aurait pas été possible. « Clin d'œil » semble sur les rails, nous lui souhaitons de perdurer et de continuer d'insuffler à Bassac, cette énergie positive.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Grâce à de nombreuses manifestations, l'Association des Parents d'Elèves des écoles de Bassac et Triac Lautrait sont heureux de pouvoir permettre des sorties scolaires riches en découvertes et en partage ainsi que de fêter Noël en toute convivialité. Elle permet aussi de soulager financièrement les parents en faisant intervenir les habitants des communes et les familles dans les manifestations organisées. C'est aussi un lieu de rencontre et d'échange dans la bonne humeur. Je tiens à remercier tous les acteurs qui agissent au sein de cette association (parents, instit, mairies,...).

Nous comptons sur vous et sur votre soutien et nous vous souhaitons une bonne année et heureuse année à tous.

La présidente de l'APE

Virginie FILLAY

Composition du bureau
Présidente : Virginie FILLAY
Trésorière : Véronique ROUSSE
Secrétaire : Sylvie GAINES

TENNIS CLUB DE BASSAC

Le Club, affilié à la Fédération Française, propose un tennis Loisir et permet de participer à des tournois homologués. Bienvenue à de nouveaux adhérents.

Le tarif des licences est le suivant :

Adultes : 40 €

Enfants(-18 ans) : 20 €

Les non licenciés peuvent louer le court de tennis pour 5 € de l'heure.



Composition du bureau

Président

Didier VERGNAUD

70 Route de Condé

16120 BASSAC

Tel : 05 45 81 93 12

Trésorier

Jacky POL

52 Route de Condé

16120 BASSAC

Secrétaire

Michel GOYON

16200 TRIAC LAUTRAIT



LA SOCIETE DES FETES DE BASSAC

Comme chaque année, nous sommes heureux de constater que vous êtes toujours aussi nombreux à participer aux manifestations que la société des fêtes organise :

1er mai Brin d'aillet :

Casse croûte suivi d'une randonnée pédestre ou cycliste (2h) et d'un repas champêtre avec quelques 130 convives

9 juin soirée « entrecôte » :

Soirée conviviale qui a réuni 150 personnes

8 et 9 septembre Frairie :

Samedi : défilé de vélos fleuris pour les plus petits et course VTT dans le parc pour les plus grands suivis de la distribution de jetons de manège à tous les participants, soirée moules frites avec 150 personnes,

Dimanche : pique-nique pour tous dans le parc.

Nous comptons sur vous tous pour l'année 2013.
Nous vous souhaitons une très bonne année.

Composition du bureau

Présidente : Annick Fontaine

Vice président : Eric LACROIX

Trésorière : Chantal LACROIX

Trésorière adjointe : Sylvie GIRARD

Secrétaire : Emilie FONTAINE

Secrétaire adjointe : Marianne RICHARD



DE SCENES EN LAMES

De Scènes en lames s'est installée à Bassac le 23 octobre 2011, 4 place de l'Abbaye.

Cette jeune association, créée par deux amies, Catherine Bourgeois et Magalie Ressiot, passionnées d'Escrime Artistique et de Spectacle, a pour but de faire connaître et apprécier cette belle discipline alliant nécessairement la technique des armes, l'expression corporelle, le théâtre et la mise en scène de combats chorégraphiés, en organisant d'une part des stages pour débutants ou confirmés (adultes et enfants) et d'autre part en travaillant à la création et l'interprétation de duels les plus réalistes possibles, en vue spectacles mis en scènes et effectués en costumes et musique pour séduire et ravir le public .

Après une année de fonctionnement, **De Scènes en Lames**, association « d'Émotions, d'Arts et Sports croisés », (escrime de théâtre et de spectacle) se porte bien. Toute l'équipe, réunie le 28 octobre dernier à Bassac pour sa première Assemblée Générale était heureuse de présenter un bilan d'activités et un bilan financier très satisfaisant, en présence de Madame Nicole Roy, maire de Bassac.

Tout au long de l'année 2012 les membres actifs de l'association, soutenus par ses membres amis et donateurs, ont organisé des stages d'escrime artistique à Bassac et ont participé à des manifestations locales, inter-régionale et mondiale : Festival de cape et d'épée en Espagne, Stage de perfectionnement au Conservatoire national d'Escrime ancienne en Vendée, Journées de démonstrations et d'animations artistiques en Charente, Charente Maritime et Gironde, Rencontres régionales à Angers et Championnat du Monde d'Escrime Artistique au Portugal... lors desquels Magalie Ressiot, en solo, a obtenu la médaille d'or.



La fine équipe formée autour de Catherine Bourgeois, avec Magalie Ressiot, Marie-Laure Simon, Aline Gauthier, Marible Arlot et Tommy Nanter, maîtres d'armes d'honneur de l'association

L'année 2013 s'annonce donc riche et prometteuse. De nombreuses animations sont d'ores et déjà programmées : Présentation d'une saynète de cape et d'épée en première partie d'une soirée théâtrale autour de « Don Quichotte » en janvier, Organisation de deux stages d'escrime de spectacle et d'expression théâtrale pour adultes en février et mars, Participation en avril, en tant qu'invité d'honneur avec **Dédales & Cie** -compagnie professionnelle charentaise de théâtre et musique- au 1er festival **Lames sur Scène** organisé par l'association **Lames d'en temps** en Alsace.



Les musaiques – (Bassac – 16)



Enfin, De Scènes en Lames envisage d'organiser à Bassac une rencontre conviviale et artistique pour tout public, autour d'un buffet dinatoire. Une soirée festive en perspective pleine d'émotions, de spectacles et d'arts croisés.

« Comtes, Magie, Escrime... Tous en scène ! »

Ce projet s'inscrit dans une démarche de soutien aux projets artistiques et d'échange avec toutes autres formes d'arts que l'escrime artistique.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Catherine Bourgeois, présidente de **Scènes en Lames**, 4 place de l'Abbaye, 16120 Bassac – 06 70 13 87 69 – E-mail : dssel@orange.fr – Site : <http://de-scenes-en-lames.fr/nf>

LA SOCIETE DE CHASSE DE BASSAC



Au nom de la société de chasse de Bassac, je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Lors de la dernière assemblée générale, quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur ainsi que dans l'organisation du bureau suite à la démission du président et du secrétaire de leur fonction. Ils restent néanmoins dans le conseil d'administration.

Monsieur AUGIZEAU Serge est toujours vice-président et effectue les tâches de secrétaire. MEUNIER Alain occupe la place de président et fait toujours les fonctions de trésorier. Le reste sans changement.

Actuellement nous sommes 23 chasseurs. Mais, nous avons eu le plaisir d'offrir la première carte de sociétaire à Messieurs LACROIX Anthony et MOSCONI Kévin, nouveaux adeptes de la chasse.

Cette année, un nouveau schéma départemental de gestion cynégétique (S.D.G.C) a été élaboré par les instances départementales pour les 6 années à venir. Ce document peut être consulté sur le site de la Fédération www.chasseurcotecharente.com.

Cette année, le gouvernement a interdit le piégeage de la fouine. Elle est classée espèce non nuisible ; seulement chassable. Si d'aventure vous constatez des dégâts commis par un prédateur quelconque sur vos poulaillers, cages à lapins, jardins ou autre (isolation dans vos combles, bâtiments, etc...), bien vouloir prendre contact soit auprès de Mr MEUNIER Alain, 15 rue des Vignauds « Cheville » 05 45 81 28 21 ou 06 13 58 47 08 Mr AUGIZEAU Serge, 12 rue du Manigot « Bassigeau » 06 89 89 79 29, afin d'établir une fiche de dégâts avec estimation du préjudice subi dans le but d'en informer les organisations départementales pour le suivi de la faune.

Côté ripailles : Cette année, nous allons organiser un concert de trompe de chasse dans notre belle église de BASSAC courant Mai ou Juin. La date n'a pas été définie car le calendrier des concours de trompe n'est pas sorti. A l'issue du concert, un repas campagnard sera servi.

Notre traditionnel repas annuel de chasse aura lieu le 28 juillet 2013 dans le parc communal avec le soleil comme les années passées. Un sanglier à la broche nous réglera les papilles. Venez nombreux. C'est toujours un plaisir de recevoir. Pour ces festivités, nous ferons une publicité dans le quotidien.

Le Président
Alain MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Meunier'.



LES AMIS DE LA MUSIQUE

L'association « Les Amis de la Musique » a été créée en 2003 rassemblant quelques bénévoles qui marient, avec un certain bonheur, patrimoine, musique et amitié. Le talent des artistes, la relation avec un public toujours complice et fidèle, l'acoustique de l'église abbatiale ont contribué à faire des concerts à Bassac, des moments particuliers où l'émotion est toujours au rendez-vous.

Programme 2012

Dimanche 22 avril : concert de musique baroque avec l'ensemble Furia Francese avec en invité Amanda Favier comme violon solo,

Dimanche 2 septembre : récital de piano avec Mahery Andrinaivoravelona,

Vendredi 5 et dimanche 7 octobre : concerts avec Amanda Favier (violoniste) et Laurent Martin (pianiste) interprétant l'intégrale des sonates pour piano et violon de L. Van Beethoven,

Dimanche 16 décembre : concert de Noël avec de jeunes virtuoses du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris et David Petrlik (violon) et Jonathan Fournel (piano)

Nous avons été également partenaire de deux autres concerts organisés avec le Kiwanis Club d'Angoulême et le Rotary Club de Jarnac :

Dimanche 25 mars : récital de la pianiste Claire Desert,

Dimanche 24 juin : appui au Rotary Club de Jarnac, dans l'organisation du concert de Klaus Heitz (violoncelliste)

Nos projets pour l'année 2013

Dimanche 3 mars : concert de musique baroque avec l'ensemble Furia Francese composé de Julien Opic (clavecin), Kathy Smith (violoncelle) et Mathieu Dethoor (flûte à bec),

Dimanche 8 septembre : concert spécial SCHUBERT avec Célia Pierre (soprano), Christophe Gay (baryton) et Jeffrey Nau (pianiste),

Dimanche 15 décembre : concert de Noël

Nous serons également partenaire d'un concert organisé avec le Kiwanis Club d'Angoulême :

Dimanche 7 avril : intégrale des sonates pour violoncelle et piano de L. Van Beethoven avec Jean-Marie Trotereau (violoncelle) et Olivier Besnard (piano).

Notre association implantée en milieu rural reste fidèle à ses objectifs :

- Garantir la qualité professionnelle des prestations,
- Gérer une programmation éclectique,
- Déterminer un prix d'entrée calculé au plus bas pour permettre l'accès au plus grand nombre,
- Valoriser le patrimoine architectural qui accueille les concerts,
- Construire un événement culturel, attendu et régulier.

Vous pouvez soutenir notre association en devenant membre. Le prix de la cotisation reste fixé à 10 € en 2013.

Merci à tous et bonne fêtes de fin d'année.

La présidente
Nicole Roy

Présidente : Nicole Roy
Secrétaire : Bernard Dethoor
Trésorier : Philippe Authier

L'école à la découverte du monde des insectes

Les élèves des trois classes de l'école de Bassac mènent un projet pédagogique sur le monde des insectes qui va leur permettre de découvrir et de comprendre le rôle des petites bêtes dans nos jardins et dans le milieu naturel.



Ce travail s'inscrit dans la continuité d'un projet mené durant l'année scolaire 2011-2012 au cours de laquelle les élèves de GS/CP ont construit un hôtel à insectes dans le potager de l'école avec l'aide de l'Association des Jardins Respectueux. Ce projet avait alors reçu le soutien de la région Poitou-Charentes.

Le 11 octobre dernier, les élèves de la toute petite section de maternelle au CE2 se sont rendus au jardin respectueux du Château de l'Yeuse à Châteaubernard. Au cours de cette journée, les élèves ont pu déambuler dans un jardin hors du commun. Un jeu de l'oie grandeur nature, un atelier pour identifier les insectes et une exploration du compost ont permis aux plus grands de découvrir un jardin où les insectes sont les alliés du jardinier tandis que les élèves de maternelle ont été initiés au land-art.

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, les élèves vont poursuivre l'aménagement du jardin et tous préparent son inauguration au printemps 2013.



Les élèves et l'équipe éducative éducative remercie l'association des parents d'élèves et la municipalité pour leur soutien financier, technique et matériel.

Dernière cérémonie de Sainte-Thérèse à l'abbaye



Les trois frères missionnaires (au centre) ont été accueillis par Claude Dagens, évêque d'Angoulême, et Nicole Roy, maire de Bassac.

Photo CL

Dimanche matin, l'office religieux de Sainte-Thérèse, patronne de l'abbaye de Bassac, célébré en plein air par Claude Dagens, évêque d'Angoulême, devant quelque 500 fidèles, revêtait un caractère particulier émouvant. En présence des frères Pierre-Marie Robert, nouveau responsable du doyenné de Jarnac, et Jean-Louis Souletie, responsable de la congrégation des frères de Sainte-Thérèse, c'était la dernière messe en hommage à la congrégation des six frères missionnaires travailleurs qui vont quitter les lieux pour une paisible retraite du côté de Segonzac. Frère Henri, un des leurs, y officie depuis deux ans après de nombreuses années à l'abbaye de Bassac, où il a en particulier coordonné les animations du millénaire en 2009. Cette cérémonie célébrait également l'ac-

cueil de frère Mariusz Misiaszek, d'origine polonaise, nouveau vicaire à Jarnac, ainsi que des trois nouveaux frères missionnaires travailleurs: Théophile et Michel, originaires du Pérou; Ivan, originaire du Vietnam. Avant leur arrivée récente en Charente, ils étaient rattachés à la congrégation Sainte-Thérèse de Lisieux. Ils découvrent avec plaisir, curiosité et motivation leur nouveau lieu de mission. Après l'office, Claude Dagens, a évoqué les nouveaux projets de vie de l'abbaye (voir CL de lundi): «Un acte de confiance vers l'avenir, un avenir digne de sainte Thérèse, que l'abbaye de Bassac connaisse un nouveau départ ! Je rends hommage à l'œuvre accomplie par les frères présents depuis plus d'un demi-siècle et à l'équipe des Amis de l'abbaye de Bassac.»

Une page se tourne à l'abbaye



Hommage a été rendu aux frères missionnaires par la mairie et les amis de l'abbaye de Bassac.

Photo C

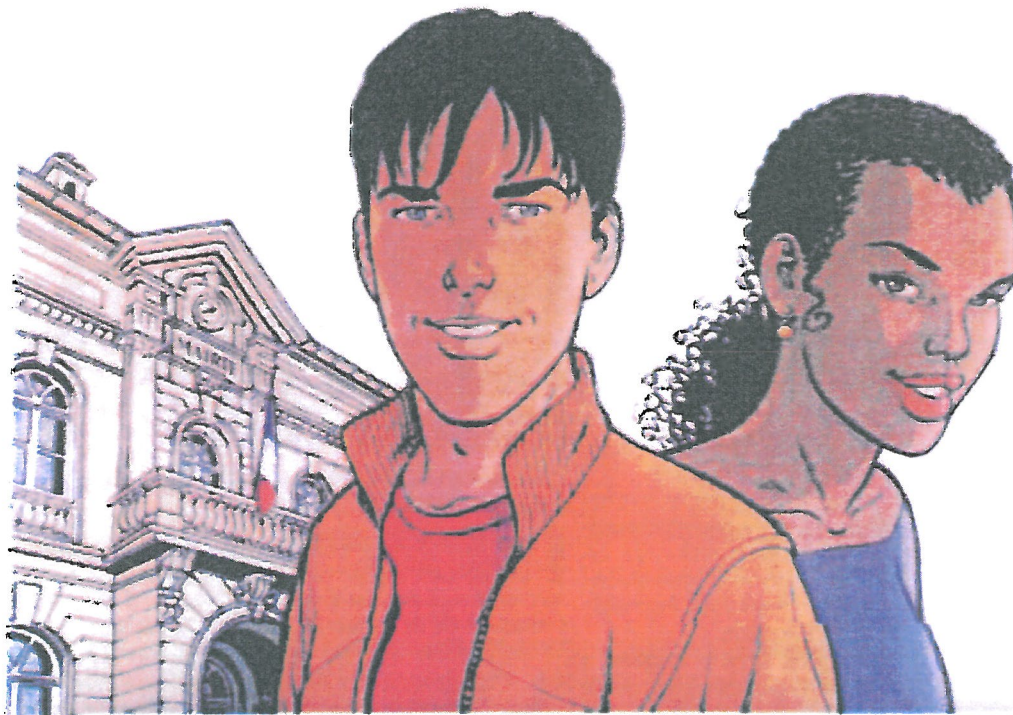
La mairie et les paroissiens de l'abbaye de Bassac ont rendu hommage aux six frères missionnaires de la congrégation de Sainte-Thérèse qui ont marqué plus d'un demi-siècle de vie au cœur de l'abbaye, avant leur départ définitif dans quelques jours. Autour des élus, la salle des fêtes était bien garnie pour leur témoigner amitié et reconnaissance. «Une page se tourne, l'abbaye change de propriétaire et l'accueil en hébergement reprendra dès la fin des travaux qui devraient débuter en 2013», confie la maire Nicole Roy, visiblement émue mais heureuse d'annoncer que la vie continue à l'abbaye avec l'arrivée de jeunes nouveaux frères missionnaires travailleurs. Prônant «l'espoir de contacts fréquents à perpétuer» avec ceux qui vont rejoindre désormais un appartement à Segonzac, proche du presbytère où est déjà installé de-

puis quelques mois leur ami frère Henri, prêtre de la paroisse, Nicole Roy a rendu un bref mais émouvant hommage à chacun avec une pointe d'humour. «Frère Henri, le boute-en-train animateur des Nuits blanches des Nuits romanes, des cérémonies du millénaire de l'abbaye frère François, présent depuis 62 ans, la mémoire des lieux qu'a conduit le bus scolaire des écoles privées pendant 25 ans, fidèle mélomane aux concerts; frère Pierre, actif aux rencontres et manifestations; frère Jean-Baptiste, amateur de balades en solitaire et de rencontres; frère René, le commissionnaire; frère Édouard, l'artiste de l'ombre, le jardinier et le cuisinier». Frère Henri a adressé un grand merci à tous et a clos ce moment sous forme d'un poème émouvant de sa composition, avant de partager le verre de l'amitié.

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
- Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



**OBJECTIF
CITOYEN**

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



SGA
Service Général de l'Administration

DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION SUD-OUEST

BSN Poitiers • Départements 16 / 17 / 79 / 86 • 05 49 00 24 69

BSN Toulouse • Départements 09 / 12 / 31 / 46 / 81 / 82 • 05 62 57 38 68

CSN Bordeaux • Départements 33 / 47 • 05 57 85 11 20

CSN Limoges • Départements 19 / 23 / 24 / 87 • 05 55 12 69 71/72

CSN Pau • Départements 40 / 64 / 65 / 32 • 05 59 40 46 71

FIN 2010 LA JDC
REMPLACÉ LA JAPD

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- ÉTAPE 1 : l'enseignement de défense (classes de 3^e et de 1^{re}).
 - ÉTAPE 2 : le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr).
 - ÉTAPE 3 : la JDC (journée défense et citoyenneté), avant 18 ans.
- **Ce parcours est obligatoire** pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).



www.defense.gouv.fr/jdc



**OBJECTIF
CITOYEN**

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



**Vous pouvez prendre contact
auprès de nos services**

Mail : bsn-poi.sga@defense.gouv.fr

Tél : 05.49.00.24.69 - Fax : 05.49.00.22. 81

courrier : Centre du Service National de Poitiers

Quartier Aboville - BP 647

86023 POITIERS CEDEX

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet:

l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Dans le cadre de la modernisation de l'état, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.modernisation.gouv.fr - rubrique « le recensement citoyen en ligne ».


Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez consulter le site du rectorat de Poitiers www.ac-poitiers.fr – rubrique « espaces jeunes – parcours citoyen ».

INFOS DEPISTAGE

ORCHIDEE (ORganisation CHarentaise d'Information et de DEpistage) est une association co-financée par les Caisses d'Assurance Maladie et l'Etat, en liaison avec les médecins généralistes, gynécologues, gastroentérologues et radiologues de la Charente.

Adresse :
10, chemin de Frégeneuil
CS 72317 SOYAUX
16023 ANGOULEME cedex

Contacts :
Docteur Françoise BOLVIN
Brigitte FLOUCH
Barbara MAROT
Téléphone : 05 45 68 30 21
Fax : 05 45 92 14 75
Numéro vert 0800 102 258



Le cancer colorectal :

Un cancer qui se guérit dans plus de 9 cas sur 10 s'il est détecté tôt.

CANCER DU PONDICA...
QUI SE SAIS!

CANCER DE SIFU...
OU COMAAT!

ET LE CANCER COLORECTAL ?
AIGU PARLES ENOIS!

UN CANCER RÉPANDU

Il touche les femmes et les hommes, un peu plus les hommes.
94 % des cas apparaissent après 50 ans.

C'est le 3^e cancer le plus fréquent

Nombre de nouveaux cas de cancer en 2010

C'est un cancer grave :
Près de 17 000 décès chaque année

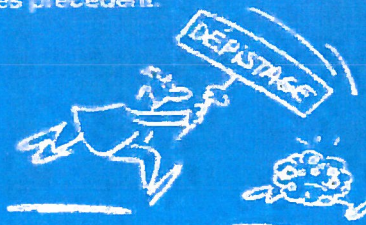
Nombre de décès par cancer en 2010

LA PARITÉ, TU Y TIENS ENCORE ?

LE DÉPISTAGE

EST LE PLUS SÛR MOYEN DE LUTTER CONTRE LE CANCER COLORECTAL.

- > Le dépistage permet de mieux traiter des cancers détectés à un stade précoce.
- > Le dépistage permet aussi d'éviter certains cancers en détectant et retirant les polypes qui les précèdent.



LE PLUS SOUVENT DÉPISTÉ À TEMPS, IL N'EST PAS MÉCHANT. PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN.

ORGANISATION CHARENTAISE D'INFORMATION ET DE DÉPISTAGE DES CANCÈRES
10, chemin de Frégeneuil - 16023 SOYAUX Cedex
Tél : 05 45 68 30 21 - Fax : 05 45 92 14 75

Votre assistance immédiate

Comment ça marche ?

1 Appel



D'une simple pression sur le bouton du déclencheur (pendentif ou bracelet) votre appel est envoyé à notre centrale d'écoute.

2 Dialogue

L'opérateur dialogue avec vous et apporte la réponse adaptée.



3 Intervention et secours



Présence Verte provient votre réseau de solidarité et si nécessaire votre médecin ou les services d'urgence.



Vos services à domicile

Ménage - Repassage - Préparation ou partage des repas - Jardinage
Transport accompagné garde-malade, etc.

Un simple clic et Présence Verte se met pour vous en relation avec une enseignes de services à la personne qui vous propose une solution dans l'heure.

Chez soi en toute sécurité et jamais seul
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
c'est simple avec
Présence Verte



Contactez votre conseiller local

 N° Indigo 0 825 004 116

www.presenceverte.fr



présence
verte
Opérateur agréé

Présence Verte
Pour les Départements
16 - 17 - 33

SIEGESPECIAL

13, rue Ferrand - 35052 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 44 09 87

teleassistance



SCORPION 3

OUVRE DROIT
À RÉDUCTION
D'IMPÔTS DE
50%

**« Bien vivre
chez soi en sécurité,
ça se partage ! »**



présence
verte

Service à vos côtés

Le premier opérateur
de teleassistance
vous apporte
la tranquillité :
pour vous
et votre entourage

Votre sécurité
Présence Verte
à domicile
c'est quelqu'un à vos côtés
d'un simple clic :



la liaison
permanente
avec les opérateurs
de notre centrale d'écoute
pour une assistance
immédiate



la proximité
de votre
conseiller local
avec au moins
un contact
annuel compris
dans l'abonnement

un journal d'information et
la possibilité d'appeler Isabelle
pour ne pas être seul au quotidien

La réassurance est reconnue en tant que
service à la personne et ouvre droit à réduction
ou crédit d'impôts de 50% des dépenses
qualifiées selon les dispositions
fiscales en vigueur.

50%
DÉDUCTION
D'IMPÔTS
SUR
LES
DÉPENSES
À
CARACTÈRE
D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL

« La sécurité,
ce sont d'abord des équipements
sur lesquels on peut compter »



• Notre centrale d'écoute est une plate-forme
informatisée de haute performance.
Dédiée au service de téléassistance Présence Verte,
elle répond aux normes de sécurité les plus exigeantes.

• Grâce à notre gamme de matériels d'alarme sociale
étendue et agréée France Telecom, nous vous proposons
un équipement simple et fiable en fonction de
vos besoins. De la sécurité des personnes isolées ou
fragilisées à l'assistance des personnes handicapées
à faible capacité motrice, nous offrons une solution
adaptée à chacun.

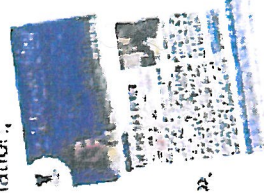


« Un professionnel
à qui parler
près de chez soi,
ça rassure »

• Avec nos 60 agences animées par
300 conseillers professionnels partout
en France, nous vous accompagnons
dans une éthique solidaire.

« Pouvoir échanger
donne confiance en soi »

Avec notre service d'animation,
vous pouvez appeler
« Isabelle » quand vous
le souhaitez et vous
recevez gratuitement à
chaque saison le journal
d'information des
abonnés « L'Oiseau Bleu ».



• Partenaires
des communes, des
départements et
des caisses
de retraite,
nos associations
veillent à ce
que vous soyez
bien entouré,
notamment par
votre réseau de solidarité.



NOUVEAU

Par l'intermédiaire
de votre matériel
Présence Verte,
possibilité de faire
appel aux services
à la personne.



Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces sauvages qui s'y trouvent. La « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac (et Soloire, Touvre, Boëme, Echelle) » a le privilège de faire partie de ce réseau.

Cette vallée alluviale, vaste zone humide, accueille une grande diversité d'espèces, et notamment le Vison d'Europe, l'un des mammifères les plus menacés de disparition en Europe. Difficile d'observation, son milieu de vie s'étend le long des cours d'eau et des zones humides.

Des poissons migrateurs utilisent le fleuve pour remonter sur leur site de frai...

Des insectes (libellules, papillons) se reproduisent dans les prairies ou sur les végétaux des berges. Certains vivent dans les vieux arbres comme la Rosalie des Alpes...

Des mammifères vivent et se déplacent en bords de rivière (Loutre, Vison d'Europe)...

Des chauves-souris vivent dans les arbres creux ou les cavités et partent chasser les insectes de la vallée à la nuit tombée...



Au total, ce site Natura 2000 préserve les espaces indispensables à la survie de **20 espèces animales rares et menacées**.

Carte de localisation du site Natura 2000 FR5402009

Que puis-je faire pour préserver les richesses naturelles ?

Vous êtes un propriétaire, une collectivité, un gestionnaire ? Vous pouvez agir pour la biodiversité !



Vison d'Europe (©Gilles Martin)

La Charte Natura 2000 vous offre la possibilité de monter votre **engagement** en faveur de la biodiversité. Elle permet aux signataires de valoriser leurs bonnes pratiques et exonère d'une partie de la TFNB.

Le Contrat Natura 2000 permet de financer à **100%** des actions, des travaux à but environnemental sur vos parcelles en faveur des espèces et habitats menacés.

Les Mesures agro-environnementales (MAEt) permettent de financer des actions sur vos parcelles **agricoles**, comme la reconversion de terres arables en prairies ou la fauche tardive. Les MAET sont mises en place par la Chambre d'Agriculture de Charente (Damien Roy) : 05.45.36.34.00.

<http://charenteangoulemecognac.n2000.fr>

Informations auprès de l'animatrice territoriale Justine Coulobrier : 05 46 82 12 34 / justine.coulobrier@lpo.fr

INFOS PRATIQUES

Info 16 Cognac
Un Centre d'information pour les jeunes, les adultes, les familles... pour les informer sur tous les sujets qui les concernent dans leur vie quotidienne.

Info 16 Cognac - Bureau Information Jeunesse
53 rue d'Angoulême 16100 Cognac
Tél. : 05 45 82 62 00
Fax : 05 45 82 58 95
info16cognac@wanadoo.fr
<http://www.info16cognac.fr>

Accueil du public :
du lundi au vendredi : 10h 00 à 12h 00 et 14h 00 à 18h



Communiqué de presse

Info 16 organise une journée d'information sur les jobs d'été et la mobilité internationale
En présence de nombreux partenaires /stands :

- Des offres d'emploi en France et à l'étranger
- Des recrutements en direct
- Des ateliers CV et lettre de motivation...
- Des conseils et un speed dating pour les entretiens d'embauche
- Des conseils vestimentaires (drapage...)
- Des formations dans l'animation
- Les programmes européens d'aide à la mobilité
- Le droit du travail
- Des sites internet et de la documentation
- .../...

Venir avec son CV !

Jobs d'été et Mobilité Internationale

Mercredi 20 mars 2013

De 13h30 à 17 heures

☐ De 14 h à 14 h 30 :

Thèmes d'échange : **CV et lettres de motivation : les principales erreurs à éviter**
Intervenants : Jean Pierre Lagors, Responsable RSE - Bureau des Ressources Humaines de la Poste
à l'origine :

☐ De 14 h 30 à 15 h :

Thèmes d'échange : **réglementation du travail des jeunes pendant les vacances scolaires**

Intervenants : Nicole Brun, Léon, Responsable de l'Enfance et l'Adolescence - DIRECTION Départementales

➤ **Lieu** : l'ensemble du Couvent des Récollets

INFO 16 - Bureau Information Jeunesse
53 rue d'Angoulême - 16100 COGNAC
☎ 05 45 82 62 00 - Fax : 05 45 82 58 95
E-mail : info16cognac@wanadoo.fr
site Jecc : www.jecc.charentes.org
site Info 16 : www.info16cognac.fr



Cognac le 23 octobre 2012

Communiqué de presse

Info 16 vous informe de la mise en place d'un nouveau service gratuit :

« d'aide aux courriers et aux démarches administratives »

A compter de novembre 2012

*Une permanence sera à la disposition des personnes intéressées
tous les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de 10h à 12h*

Prochaines dates : 12 et 26 novembre, 10 décembre (pas de permanence le 24 décembre), 14 et 28 janvier 2013

*Couvent des Récollets
53 rue d'Angoulême à Cognac
Salle « cramco » rez- de- Chaussée*

Les personnes qui le souhaitent seront reçues par un bénévole expérimenté qui a acquis une compétence de plusieurs années dans ce domaine. Il pourra apporter une aide en toute confidentialité pour :

- *La rédaction de tous courriers aux prestataires de services (artisans, commerçants...),*
- *La rédaction de courriers personnels, l'aide aux démarches et déclarations auprès d'organismes sociaux, gouvernementaux...,*
- *La constitution de dossiers administratifs,*
- *Les demandes de prestations auprès d'organismes sociaux,*
- *.../...*

Et d'une manière générale, dans tous les cas où les personnes rencontrent des difficultés de compréhension dans la rédaction et la lecture de documents administratifs.

Pour plus d'informations contactez info 16

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18

53 rue d'Angoulême – 16100 COGNAC

☎ : 05 45 82.62.00 – Fax : 05.45.82.58.95

E-mail : info16cognac@wanadoo.fr

site info 16 : www.info16cognac.fr



et son espace **INFO** → **ÉNERGIE**

Avant tout projet venez rencontrer un architecte conseiller et un spécialiste en énergie. À votre écoute, ils vous accompagneront gratuitement dans votre projet pour une habitation, un local professionnel, un bâtiment agricole, neuf ou ancien.



"Pour une qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale"
Trois architectes et deux conseillers énergie à votre service.

Qui sommes-nous ?

Association départementale, le CAUE est mis en place dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il est également l'Espace Info-Energie du département de la Charente.

Pourquoi nous consulter ?

- Parce que vous êtes soucieux de la qualité de votre cadre de vie et que vous recherchez les conseils de professionnels compétents et indépendants qui permettront de valoriser votre projet.
- Parce que vous souhaitez économiser de l'énergie ou employer une énergie renouvelable, le CAUE vous renseigne sur la réglementation, les démarches administratives, les aides financières.

Quand nous consulter ?

Le plus en amont possible, quel que soit votre projet : construction, réhabilitation, aménagement.

Comment nous consulter ?

Par téléphone ou courriel pour des questions ponctuelles ; sur rendez-vous au CAUE ou sur les lieux de permanences décentralisées pour un projet plus global.

L'Espace Info-Energie bénéficie du soutien de l'ADEME et du Conseil Régional



et son espace **INFO** → **ÉNERGIE**



CAUE Charente
31, bd Besson Bay
16100 Cognac
05 49 41 41 41
infenergie@caue16.wanadoo.fr www.caue16.fr

3 architectes et 2 conseillers énergie à votre service

Vous souhaitez faire construire ou restaurer une habitation et vous vous interrogez sur la qualité architecturale du bâtiment, son confort d'usage et ses performances énergétiques.

Les architectes et les conseillers énergie du CAUE sont à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous.

Ils vous aideront à formuler vos exigences esthétiques et fonctionnelles. Ils vous informeront gratuitement et en toute indépendance sur l'éco-construction, la maîtrise des consommations énergétiques, les modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, l'isolation, les énergies renouvelables, les aides financières à la réhabilitation énergétique.

Ce service est rendu possible dans des conditions de **neutralité**, de **gratuité** et de **stricte indépendance** grâce au soutien financier de partenaires publics (Cf en-carts).

Organisme départemental, le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** est mis en place dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977.

Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale

Les **espaces INFO→ÉNERGIE** constituent un réseau de proximité mis en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) en partenariat avec le Conseil Régional Poitou-Charentes. Ils ont pour mission de conseiller les particuliers pour tous leurs projets en lien avec les économies d'énergie. Le C.A.U.E. est l'Espace Info-Energie pour le département de la Charente

Le frelon asiatique est arrivé il y a plusieurs années en France. Ce n'est pas une espèce locale. La prédation importante de ce frelon a une incidence sur les espèces autochtones (notamment les abeilles) et peut causer des dégâts plus ou moins lourds sur la biodiversité locale.

Pour faire face à ce nouvel "envahisseur" le Département met en place un plan d'action visant à limiter la prolifération de cette espèce.

L'objectif est d'agir sur le terrain avec l'aide des acteurs locaux (communes notamment) et de la population.

En l'état actuel des connaissances sur cette espèce et sa prolifération, le plan vise dans un premier temps à limiter le développement des nids en piégeant les fondatrices (mi-avril – mi-mai). Cela n'éradiquera pas cependant pas l'espèce. Les recommandations et actions proposées devraient évoluer au fil de l'amélioration des connaissances, mais aussi de l'adaptation des espèces autochtones au phénomène (évolution naturelle). Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du département : <http://www.cg16.fr>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Mobilisons nous pour sauver nos abeilles et lutter contre le frelon asiatique

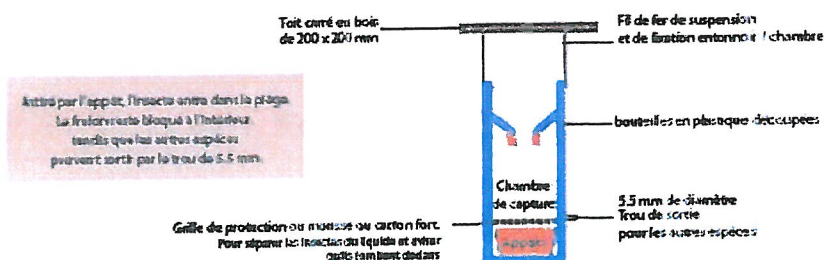


- Mi février - à fin avril : piéger les fondatrices
- Mars à octobre : signaler les nids
- Mi avril à fin octobre : détruire les nids
- Octobre - novembre : piéger les fondatrices

Dès maintenant,
piégez les fondatrices pour éviter
la prolifération des nids

Une fondatrice piégée = un nid en moins !!!

En l'état actuel des recherches et en attendant des outils mieux adaptés, nous préconisons sur les lieux les plus sensibles l'utilisation de pièges sélectifs selon le modèle suivant :



Nous vous conseillons d'utiliser comme appâts (en attendant des produits plus adaptés) : un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc et un trait de sirop (framboise ou cassis)

La capture des reines est utile de février au 1er mai.
Au delà de cette date, les pièges deviennent inutiles et il faut les retirer.
Pendant l'été, pensez à signaler à votre mairie les nids que vous observez (en balade ou dans votre environnement proche).

Le signalement des nids au printemps et en été auprès de votre mairie est essentiel pour la pose des pièges l'année suivante. Dans la mesure du possible et si il représente un danger, faite détruire le nid par des professionnels.

Il semblerait que les pièges soient plus efficaces si ils sont situés près des anciens nids. D'où l'importance de connaître la position des nids d'une année sur l'autre.

Liste des professionnels conventionnés par le Département

1 - Laboratoire Sublimm
M. Thomas GRIMAUD
89 C, Rue Jean Jaurès
16160 GOND-POINTEVRE
Tél. 05 45 69 01 45

2 - Laboratoire Sublimm
M. Thomas GRIMAUD
18, Bd Chatenay
16100 COGNAC
Tél. 05 45 38 04 28

3 - Hygiène du Sud-Ouest
M. Thierry MARION
64, Rue Vidal
16100 COGNAC
Tél. 05 45 82 49 49

4 - ISS Hygiène et prévention
M. Bruno FAVRAUD
28, Allée Champ Brun
16000 ANGOULEME
Tél. 05 45 65 22 75

5 - M. Jean-Marc RIFFORT
729, Avenue de Montignac
16100 MERPINS
Tél. 05 45 63 34 79
Port. 06 43 31 72 62

6 - Protec-Nuisibles
M. Jean-Marie BORGEO
Chemins de Blanzac
16250 CHAMPAGNE-VIGNY
Tél. 05 45 61 46 03
Port. 06 82 21 79 28

7 - M. Philippe LANDREA
21, Route de Manot
16500 ANSAC SUR VENNE
Tél. 05 45 65 33 42
Port. 06 74 54 51 45

8 - M. Richard PERONNAUD
Le Bourg
16380 FEUILLADE
Port. 06 48 73 13 69

9 - FEEL NATURE
M. Philippe LARGEAU
Le Bourg
16700 LES ADJOTS
Port. 06 81 15 65 20

10 - M. Gaétan SOURISSEAU
1, Rue des Vignes
16700 BERNAC
Port. 06 24 92 20 77

11 - M. Sébastien BARILLOT
65 bis Route de Vitrac
16110 Tapponat Fleurignac
Tel. 05 45 62 03 75
Port. 06 42 48 77 53

FICHE DE SIGNALEMENT DE NIDS DU FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina* Lepelletier)

ETABLIE PAR LE MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

A envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Conseil général de la Charente
Direction de l'animation et du développement durable
Service agriculture, aménagement rural et environnement
31, boulevard Emile Roux
16317 ANGOULEME CEDEX 9

Informations sur *Vespa velutina* (fiche descriptive et confusions à éviter), sur le site de l'INPN : [https://inpn.mnhn.fr/isb/recherche?espece=Vespa velutina](https://inpn.mnhn.fr/isb/recherche?espece=Vespa%20velutina)

Comment remplir cette fiche :

Prière de renseigner au maximum les informations ci-dessous.

Si vous ne connaissez pas le point GPS (latitude et longitude) du lieu, merci de donner l'adresse exacte (rue, lieu-dit, etc.) et de joindre si possible l'emplacement du nid sur une carte géographique ou un plan détaillé (indispensable pour bien localiser les nids et ne pas les comptabiliser plusieurs fois).

Si le nid est situé à moins de 10 m du sol, le signalement doit être obligatoirement accompagné d'une photo (même prise avec un téléphone portable).

Les renseignements suivis de * sont indispensables

LOCALISATION DES NIDS *

Date* : Commune* :

Adresse (emplacement nid)* :

Autre(s) précision(s) sur l'emplacement du nid :

Latitude : Longitude :

OBSERVATEUR *

Nom de l'observateur* :

Profession :

Téléphone et / ou adresse e-mail* :

CARACTERISTIQUES DES NIDS

Hauteur sur le support : 0/5 m 5/10 m + 10 m
Proximité habitation : 0/50 m 50/100 m + 100 m
Proximité ruches : - 100 m + 100 m
Diamètre du nid (en cm) :

Cette collecte d'informations permettra de recenser la répartition de *Vespa velutina* en Charente afin d'élaborer un plan de destruction des nids

Merci de votre contribution



© INPN



L'ETAT SIMPLIFIE VOS DEMARCHES

Passport et carte d'identité

Pour une demande de carte nationale d'identité :

La demande de l'intéressé devra être déposée personnellement en Mairie. Ce passage est rendu obligatoire pour la pose de l'empreinte et la signature. La demande doit être accompagnée :

- de 2 photos d'identité conforme aux normes
- d'un justificatif de domicile
- de la carte d'identité périmée
- d'une copie intégrale d'acte de naissance (ou livret de famille des parents pour les mineurs) si l'ancienne carte est périmée depuis plus de 2 ans

La délivrance de la CNI reste gratuite et valable 10 ans, toutefois lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la Mairie, quel qu'en soit le motif, la délivrance de la nouvelle CNI est soumise à un droit de timbre de 25 euros



Pour une demande de passeport

En Charente, les mairies des 16 communes (1) équipées en stations d'enregistrement sont seules habilitées à accueillir les demandes de passeports. La demande doit être accompagnée de :

- du passeport périmé,
- de la carte d'identité plastifiée ou copie intégrale d'acte de naissance (ou livret de famille des parents pour les mineurs)
- de 2 photos d'identité conformes aux normes
- d'un justificatif de domicile
- d'un timbre fiscal : nouveaux tarifs au 01/01/2009 89 € pour le majeur, 45 € pour le mineur de quinze ans et plus, 20 € pour le mineur de moins de quinze ans.

Le renouvellement du passeport est effectué à titre gratuit, jusqu'à concurrence de sa durée de validité dans les cas suivants :

- modification état civil,
- changement d'adresse,
- erreur imputable à l'administration,
- pages du passeport réservées au visa entièrement utilisées.

(1) Cognac, Barbezieux, Chateauneuf, Segonzac, Rouillac, La Couronne, Gond-Pontouvre, Montbron, Montmoreau, La Rochefoucauld, Soyaux, Confolens, Chabanais, Chasseneuil, Mansle, Ruffec



Inscription sur la liste électorale :

Se présenter en mairie, muni de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2012 pour être inscrit sur la liste électorale de Bassac dès 2013.

Recensement militaire :

Concerne tous les jeunes âgés de 16 ans, démarche à faire dans les trois mois qui suivent la date anniversaire.(voir rubrique information)